



SAISON 2022 / 2023



SAMEDI 10 JUIN 2023

N°42



14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - poylo@pgdis.com



FINALES DE NOS COUPES DE LA LOIRE DE FOOTBALL FÉMININ A 8 JOUEUSES.

Dimanche 11 juin, sur les terrains du stade des UN-CHATS de SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT vont se dérouler les finales des coupes de la Loire du FOOTBALL FÉMININ.

- Chez les jeunes U.15 et U.18, le club d'ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON vient défendre ses trophées remportés la saison dernière.



- Chez les seniors, qui va succéder aux équipes de SAINT-PAUL EN JAREZ en coupe complémentaire et de SAINT-ROMAIN LES ATHEUX en coupe principale ?



AVEC LES CLUBS POUR LES CLUBS



Compte-rendu du Comité de Direction du jeudi 2 février 2023 au siège des Portugais de Saint-Etienne

Présents : Thierry DELOLME - Francis VIDRY - Michel BARSOTTI - Paul BRIDEAU - Jean-Marc ALLEGRE - Yvonne ARGAUD - Fabrice BERTHON - Martin BOUCHET - Mohammed BOUGUERRA - Charles BOULOGNE - Marie-Pierre FOLLEAS - Jean-Louis FOREST - Patrick GADEYNE - Claudette JEANPIERRE - Marc MORETON - Sylvie ODIN-JONNARD - Henri OLAGNIER - Maurice PELISSIER - Jean-Paul PETIT - Pascal REBAUD - Michel TEIL - Christian THETIER - Habib TOUNSI.

Soit 23 membres présents.

Absents excusés : Alain CABERLON - Chantal DEGOULANGE - Serge FOURNY - Antonio RODRIGUES - Didier ROTA.

Soit 5 membres absents excusés.

Assistent à la réunion : Gérard LAJOIE (Commission Ethique) - Ludovic PUPIER (Commission Technique).

Thierry Delolme, en préambule à ce Comité de Direction, adresse nos remerciements au club des Portugais de Saint-Etienne qui nous accueille dans les superbes locaux qu'ils occupent depuis 30 ans, comme nous l'indique leur président dans son sympathique mot de bienvenue.

Approbation du compte-rendu du Comité de Direction du 15 décembre 2022

Il est validé à l'unanimité.

Infos du Président

La situation actuelle à la Fédération Française inquiète bien sûr au plus haut point, d'autant qu'il faudra voter dès le mois de juin de cette année pour les modalités des élections de 2024... Si 50% des voix émanent des clubs, les Pros, par l'intermédiaire de leur président, M. Labrune, réclament 37% de ces voix !

Après 4 ans et demi de conciliabules au Tribunal des Prud'hommes, le dossier concernant M. Rabir Naas prend bonne tournure puisque ce dernier est débouté sur la totalité de ses demandes. Il lui reste certes un mois pour faire appel, mais la conclusion actuelle est rassurante.

Pour le remplacement de notre directeur administratif, Frédéric Bouteille, qui va faire valoir ses droits à la retraite, la démarche est lancée, qui se vaudra en accord avec lui. Jean-Marc Allègre, le trésorier du CD, se voit confier la responsabilité de faire d'abord l'étude d'un poste qui a sans doute évolué avec les nouvelles technologies, puis de faire peut-être appel à un cabinet extérieur si le besoin s'en fait sentir. Mais le débat reste ouvert au sein du CD, y compris avec les salariés... Dès à présent, toute candidature cooptée peut être intéressante à étudier.

Pour la Commission de Discipline, l'apport d'un jeune stagiaire est envisagé, essentiellement pour la rédaction des comptes-rendus, ce qui sera l'occasion de les harmoniser entre Saint-Etienne et Roanne. Le responsable de cette commission, Habib Tounsi, se dit soulagé par une telle initiative, mais le président Delolme précise bien qu'il ne s'agit que d'un accompagnement, sous la coupe de la commission. A ce jour, 5 candidatures sont connues et un questionnaire complémentaire va être adressé aux personnes concernées.

Les pochettes qui vont agrémenter la dotation des tablettes, vont être commandées : une réception sera prévue, soit en même temps que la remise des « fairplay », soit lors des réunions des clubs, dites des « popotes ». Trois affiches concernant la nouvelle réglementation disciplinaire, le foot en marchant et le rôle du délégué de club, seront également distribuées.

Le Foot en milieu scolaire

Le président passe ensuite la parole à Sébastien Manceau, référent, au sein de l'équipe technique départementale, du milieu scolaire, ainsi que des détections jeunes et cadres sur les secteurs de Saint-Etienne et du Forez. Une présentation-vidéo très intéressante pour évoquer les contacts réguliers avec l'UNSS et l'USEP, les relations avec les enseignants pour améliorer l'image du foot auprès d'eux, tout en rassurant les parents d'élèves. Un protocole d'intervention permet aussi de monter des projets, tant avec les écoles qu'avec les clubs voisins, qui peuvent alors être validés par l'Education Nationale, ce qui, comme le précise le CTD, Ludovic Pupier, peut ouvrir à de substantielles subventions. Des intervenants extérieurs sont alors envisageables et la reconnaissance fédérale peut aller jusqu'à la création de sections sportives, déjà nombreuses dans notre département.



La refonte des championnats jeunes

Michel Teil, président de la Commission Technique, propose alors de résumer une récente réunion sur l'évolution des championnats jeunes dont la synthèse retenue est la suivante : le maintien en l'état actuel des championnats U15 et U18, assortis d'un championnat U17 intermédiaire, avec de possibles montées en Ligue qui restent à définir. En clair, en U18, les « petits » clubs pourront toujours composer une équipe sur trois années d'âge... Le District reste également ouvert à un championnat U14, voire U20, à condition qu'il y ait suffisamment de candidats...

Paul Brideau soumet la réflexion de réduire la composition des poules à 10 équipes (au lieu de 12), face à la complexité des calendriers à tenir, entre les conditions climatiques, les arrêtés municipaux et le respect des vacances scolaires... Il est convenu de soumettre la question aux clubs avant la fin de cette saison.

Quant à Pascal Rebaud, le président de la Commission des Arbitres, il s'inquiète pour la nomination des arbitres en cas de compétition supplémentaire (U17).

L'évocation du dossier de Chambon-Feugerolles-Dervaux

T. Delolme rappelle les faits : dans son équipe qui évolue en D1, le club a accueilli un joueur qui a pourtant écopé auparavant de 6 ans de suspension ! Lorsque l'infraction est découverte, Dervaux écope de 10 points de pénalité... Le club tombe des nues, ce qui provoque notamment de vives réactions sur les réseaux sociaux, Après la visite du président du District et de son vice-président du « pôle sportif », Michel Barsotti, il s'avère qu'il y a eu une anomalie dans le système informatique qui gère les suspensions. En effet, le service informatique de la Ligue AURA a confirmé que le club ne pouvait savoir que le joueur était suspendu, car la sanction apparaissait comme purgée. Ce cas a fait l'objet d'une intervention de Thierry DELOLME à l'occasion de la réunion des Présidents de District et sera débattu prochainement afin d'y remédier.

Tout en confirmant que la Commission des règlements a bien fait leur travail, Thierry Delolme, après avis favorable du bureau du DLF, propose de faire évocation de la décision des règlements et soumet le cas au vote au Comité de Direction qui, au-delà de plusieurs abstentions, rétablit le club de Chambon Feugerolles Dervaux dans ses droits.

Afin de notifier et d'expliquer clairement la situation, puis la prise de position du District, un courrier sera adressé à tous les autres clubs de D1.

Questions diverses

Pour permettre de faire disputer la Coupe Valeyre/Léger dans les meilleures conditions, notamment en décalage avec les championnats, Mohamed Bouguerra annonce une modification des calendriers seniors pour la dernière partie de saison. Les clubs seront rapidement informés en conséquence... Il en profite pour évoquer son opinion pour la prochaine saison : démarrer une semaine plus tôt et ne plus tenir compte des jours fériés. A suivre...

Après le club de Bourg-Argental qui a quitté la Loire en bons termes pour rejoindre le district de Drôme-Ardèche, c'est celui de Saint-Julien-Molin-Molette qui a fait la même demande, laquelle est accordée à l'unanimité par le Comité de Direction.

Charles Boulogne, le président de la Commission des Jeunes, propose la candidature de M. Anthony Cordova, actuellement dirigeant de Saint-Paul-en-Jarez, pour renforcer l'équipe, en particulier pour la catégorie U11, alors que le retour d'Alain Cerrutti serait imminent.

Face au nombre croissant d'absences...sans prévenir lors des convocations auprès de l'instructeur, H. Tounsi demande qu'une sanction soit appliquée, au même titre que pour les autres auditions (90 euros). Le CD donne son accord mais sollicitera l'avis de la Ligue avant une éventuelle application.

Il est aussi question des indemnités aux observateurs d'arbitres qui, pour l'instant, n'ont droit qu'à des frais kilométriques, alors qu'aujourd'hui, leur mission est plus complète, notamment de fournir un rapport argumenté, ce qui pourrait leur valoir une indemnité de mission. La même question se posera d'ailleurs pour les délégués de match.

Il est convenu d'étudier ces deux cas lors de l'élaboration du prochain budget, mais auparavant, il faudra s'assurer que cette indemnité reste conforme au droit fiscal...

Retour sur les amendes qui correspondaient à l'absence de coordonnées des principaux responsables des clubs... Après un certain dysfonctionnement, tout a été remis à flot, avec l'aide notamment de Gérard Lajoie. La décision de sanction est cependant maintenue pour ceux qui n'auraient toujours pas fait le nécessaire à la date de ce Comité de Direction.

Pour les finales des Coupes de la Loire, parmi de nombreuses candidatures, L'Etrat La Tour est proposé pour les Seniors, et Veauche pour les Jeunes.



Pour celles du Futsal, Pascal Rebaud précise qu'il y aura bien deux arbitres désignés.

Pour l'Assemblée Générale de fin de saison (16 ou 23 juin), c'est la salle Guy Poirieux de Montbrison qui est envisagée.

Retour sur le Tournoi de Noël qui, Plaine Achille, a réuni près de 2500 jeunes joueurs et 5000 personnes au total : ce fut un superbe succès grâce, en particulier, à une quarantaine de bénévoles.

Rappel pour les places offertes pour les rencontres de l'ASSE : elles doivent être utilisées par les personnes du District qui font la demande.

Le Secrétaire Général,
Paul BRIDEAU

Le Président du DLF,
Thierry DELOLME

PÔLE ADMINISTRATIF

SECRETARIAT GENERAL

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.70

Réunion du 05 Juin 2023

COURRIER RECU

As St Just St Rambert : réponse faite par mail le vendredi 2 juin 2023

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

L'Assemblée Générales de fin de saison sportive se déroulera cette année le **vendredi 30 juin 2023**.

Lieu : Salle Poirieux - 14 avenue Charles de Gaulle - 42600 MONTBRISON

L'ordre du jour et les pouvoirs de l'Assemblée Générale ont été envoyés par Notifoot.

Lors de celle-ci, il faudra présenter **le pouvoir dûment rempli à la table indiquée** sur celui-ci, muni de votre licence.

Les documents nécessaires à l'assemblée générale seront disponibles en juin 2023 sur notre site internet <https://loire.fff.fr/>. Les clubs seront avertis par la messagerie officielle.

ANNONCE IMPORTANTE AUX CLUBS

LA DEMATERIALISATION OBLIGATOIRE POUR LE RENOUELEMENT DES LICENCES

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football vous informe de la mise en place de la DEMATERIALISATION OBLIGATOIRE pour le **RENOUELEMENT** des licences à partir de la saison **2023/2024**.

La dématérialisation devient obligatoire pour les **renouvellements** :



- Joueuse - joueur
- Dirigeante - dirigeant
- Volontaire
- Arbitre
- Educatrice - éducateur

Les bordereaux de demande de licence seront disponibles dès que possible sur le site internet de la LAuRAFoot.

Les avantages de la dématérialisation (service gratuit)

- Gain de temps important dans la collecte des pièces
- Facilité de saisie des informations
- Réduction des charges administratives (pas de papier, pas de scan, pas d'allers/retours),
- Rapidité du processus,
- Respect de l'environnement (suppression des licences en papier).

INFORMATION AUX CLUBS **DE LA FFF**

Organisation d'un webinaire le **08 juin 2023** à 18h00

Lien d'inscription : <https://qlic.it/1239703>

Opération bon d'achat pour les clubs

Comme les saisons passées, la FFF et Nike offrent aux clubs un bon d'achat à dépenser sur la plateforme : foot amateur. Les clubs recevront le **5 juin** un mail les informant du lancement de l'opération, accompagné du montant de leur bon d'achat.

Quelques règles à rappeler

- Le bon d'achat est envoyé à **l'adresse officielle du club**
- Le bon d'achat est valable jusqu'au **30 septembre 2023**
- Le bon d'achat est utilisable en **une seule fois**
- Les retours de produits ne sont pas possibles
- Contact 01.34.30.10.99 et nikefootamateur@outsourcia.com

DATES DE CLOTURE **ANS**

Rappel des dates de clôture

Le 18/6/23 sera la date de clôture de la demande de subvention ANS dans le cadre du sous-dispositif "Prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique" sur Le Compte Asso (via le code 109)

Toutes les infos sur le site : <https://www.ac-lyon.fr/soutien-au-mouvement-sportif-dans-la-loire-124151> cf documents "Dispositifs AA-JAN 2023" sans oublier de joindre dans LCA les pièces demandées, notamment le "Tableau AA ou JAN 2023-2024" et faire le compte-rendu sur LCA, si vous avez obtenue une aide sur ce dispositif en 2022 + Saisie des informations sur les actions réalisées sur le portail : <https://www.sports.gouv.fr/le-plan-aisance-aquatique-1129>

Le 30/6/23 sera la date de clôture des demandes de subventions ANS dans le cadre du sous-dispositif "Emploi-Campus 2023" sur Le Compte Asso (via le code 109) toutes les infos sur la note d'orientation régionale "Emploi-Campus 2023" et les démarches à retrouver notre site : <https://www.ac-lyon.fr/soutien-au-mouvement-sportif-dans-la-loire-124151> sans oublier de joindre dans LCA les pièces demandées, notamment la "Fiche instruction emploi"

INFOS

- La campagne de demande de subvention "ANS-Emploi" est maintenant close depuis le **15/5/2023**
- Le décret n°2023-437 du 3 juin 2023 permet désormais aux titulaires d'un BNSSA d'exercer leur mission de surveillant sauveteur en autonomie, sans caractère dérogatoire, dans tous les contextes de baignade, qu'elle soit gratuite ou payante.

Contact : Blandine FEUTRIER Conseillère d'Animation Sportive Service Départemental Jeunesse Engagement Sport – SDJES
DSDEN de la Loire 9 et 11, rue des Docteurs Charcot 42023 Saint-Étienne Cedex 2
Tel : 04 77 59 90 87 / Mail : blandise.feutrier@ac-lyon.fr

FORMATIONS PAYANTES **CDOS-LOIRE**

Le CDOS Loire organise, dans les prochaines semaines, plusieurs formations en direction des acteurs du mouvement associatif ligérien, n'hésitez pas à me contacter pour plus d'info :

« **Gérer le temps de travail d'un salarié** » : le **mardi 6 juin de 18h à 21h**
(formation en format hybride à la fois en visio et en présentiel à la maison des sports à St Etienne)



Objectifs

Connaître les différentes possibilités pour organiser le temps de travail d'un salarié. A la fin de cette formation, les participants disposeront d'outils simples à mettre en place dans leur association pour sécuriser le suivi d'un ou plusieurs salariés.

Intervenant

Fabien ROCHE (Directeur de Loire Profession Sport)

Coût de la formation : **60€**

Info et inscription

<https://cdos42.fr/formations/gerer-temps-travail-salarie-visio/?occurrence=2023-06-06>

« **Les ressources financières d'une association : que faire pour générer des ressources ?** » :

Jeudi 8 juin en visio **18h-21h**

Vendredi 16 juin à **St Chamond** (Office des sports) **13h30-16h30**

Objectifs

Connaître les différents moyens de générer des ressources financières pour faire vivre son association et connaître les bonnes pratiques

Intervenant

Christophe NICOTA (Co-directeur de la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes)

Coût de la formation : **60€**

Info et inscription

<https://cdos42.fr/formations/ressources-financieres-asso-st-chamond/?occurrence=2023-06-16>

« **Développer le sponsoring et le mécénat dans son association** » :

Mardi 20 juin **ET** **jeudi 22 juin** de **18h à 21h** en visio

Vendredi 23 juin de **9h à 17h** à **St Chamond** (Office des sports)

Objectifs

Faire la différence entre sponsoring et mécénat, connaître ce qui intéresse les entreprises et maîtriser les étapes de la mise en œuvre d'une campagne de recherche de partenaires.

Intervenant

Christophe NICOTA (Co-directeur de la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes)

Coût de la formation : **120€** (Possibilité de prise en charge via son OPCO pour les associations employeurs)

Info et inscription

<https://cdos42.fr/formations/developper-sponsoring-mecenat-association-st-chamond/?occurrence=2023-06-23>

En complément de cette formation, nous vous proposons de participer à un atelier « **Elaborer son dossier de partenariat** »

Cet atelier aura lieu le vendredi 7 juillet à St Chamond (Office des Sports)

Intervenant : Christophe NICOTA (Co-directeur de la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes)

Coût de la formation : **60€**

(Possibilité de prise en charge via son OPCO pour les associations employeurs, qui souhaiteraient suivre les 2 formations)

Info et inscription

<https://cdos42.fr/formations/elaborer-dossier-partenariat-st-chamond/?occurrence=2023-07-07>

« **Organiser son association à l'ère du numérique** »

mardi 27 juin 2023 de **18h à 21h** en visio

vendredi 30 juin 2023 de **13h30 à 16h30** à **St Etienne** (Maison des Sports)

Objectif

Mieux comprendre l'usage que l'ont fait des outils numériques, et s'interroger sur ces pratiques mais surtout sur ses besoins. Connaître les points de vigilance, et les bonnes pratiques à adopter.

Intervenants

Fabien ROCHE (Directeur de Loire Profession Sport) Ludivine COTTE chargée de mission formation et accompagnement au CDOS Loire)

Coût de la formation : **60€**

Info et inscription

<https://cdos42.fr/formations/organiser-asso-ere-numerique-visio/?occurrence=2023-06-27>

Contact : Ludivine COTTE (Chargée de mission) Maison Départementale des Sports, 4 rue des Trois Meules BP 90144 - 42012 Saint-Étienne CEDEX 2

Téléphones : 04 77 59 56 02 / 06 42 83 60 42



SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.90

Réunion du 5 juin 2023

REUNION ANNUELLE DE LA DELEGATION

La **réunion annuelle de la Délégation du Roannais** aura lieu le **vendredi 23 juin, salle du Cossec, centre omnisport Paul Déroches rue Vermoisy à Mably.**

18h30 : remise des dossiers et pointage des clubs.

19h : début de la réunion.

Votre présence ou votre représentativité par une personne habilitée est INDISPENSABLE.

MEDAILLE DELEGATION

La fin de saison approche... C'est le moment de penser à récompenser vos bénévoles les plus méritants.

A cet effet, vous pouvez demander par mail ou par téléphone, le document de demande de médaille au secrétariat de la Délégation.

RECOMMANDATION AUX CLUBS

Tablette SAMSUNG

Pour l'installation de l'application FMI, consulter le **PV SECRETARIAT GENERAL du DISTRICT DE LA LOIRE n° 35 du SAMEDI 22 AVRIL.**

DEVENIR ARBITRE

Un nouvel examen de recrutement d'arbitres de District (jeunes et seniors) aura lieu courant octobre, secteur de Roanne. N'attendez pas : si dans vos clubs ou dans votre entourage, vous avez des joueurs (ou non joueurs) intéressés par cette fonction.

LAURAFoot LICENCES 2023 – 2024

La campagne de renouvellement des licences sera lancée le **jeudi 8 juin 2023** pour cette nouvelle saison. Le Pôle Licences de la LAuRAFoot vous invite dès à présent à vous y préparer en prenant connaissance des documents et informations sur le site de la LAuRAFoot.

COUPE DE FRANCE

La Commission Régionale des Coupes vous informe de l'ouverture des engagements pour la Coupe de France, édition 2023-2024, via FOOTCLUBS (voir PV Secrétaire Général du District de la Loire pour la procédure).

- Date de fermeture des engagements fixée au 15 juin 2023

- Le droit d'engagement reste maintenu à 52 €

PÔLE RÉGLEMENTAIRE

Marc MORETON

Tél : 07.61.54.07.65

APPEL REGLEMENTAIRE

Distric de la Loire

Tél : 04.77.92.28.84



AUDITION DU JEUDI 25 MAI 2023 **A 18H00**

Dossiers N ° 67 & 67 bis

Appel du club 529727 F.C. ST PAUL EN JAREZ des décisions de la Commission des Règlements du District de la Loire de Football en dates du lundi 27 mars 2023 & du lundi 3 avril 2023 et notifiées dans les P.V. n° 32 du samedi 1^{er} avril 2023, & n° 33 du samedi 8 avril 2023

Rappel des sanctions prises en première instance à l'encontre du club requérant :

- Réserve portée sur la qualification de deux joueurs mutés hors période de l'équipe OLYMPIQUE DE TERRENOIRE

Rappel de la décision de la Commission des Règlements :

- Mutation jeune Article 161c des RG de la FFF et Article 26.2 des Règlements Sportifs du District de la Loire de Football
- Match perdu par pénalité à OLYMPIQUE DE TERRENOIRE

Référence du match :

- Rencontre n° 25423906 du samedi 18 mars 2023 à 15H30, catégorie U18 D3 poule A phase 2 ; ST. PAUL/JAREZ 2 - SE. OLYMP TERRENOIRE 1

Présents : Bernard BERTOLOTTI (président de séance) ; Bernard GIRARD, Antonio MARTINS, Dominique GANDIN, Jean marc PERRET, Marie-Pierre FOLLEAS (secrétaire de séance)

En la présence des personnes suivantes :

Marc MORETON, Vice-Président du District de la Loire de Football, chargé du Pôle réglementaire

Pour le club 563864 OLYMPIQUE DE TERRENOIRE

Djamele NAIDJI (dirigeant équipe)
Salah KADI (vice-président du club)

Regrettant l'absence excusée d'un représentant du club 529727 F.C. ST PAUL EN JAREZ, par message électronique en date du lundi 15 mai 2023 à 09H51

Jugeant en second et dernier ressort,

Après examen des pièces, la commission de céans déclare que la procédure d'Appel a été formée dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., et la juge recevable sur la forme.

Après rappel des faits et de la procédure,

Considérant qu'il ressort de l'audition du club 563864 OLYMPIQUE DE TERRENOIRE que, les dirigeants du club n'ont pas compris la décision ; ignorent les Règlements Sportifs du District de la Loire de Football ; ne connaissent pas la période de changement de club, période normale du 1/06 au 15/07 et hors période du 16/07 au 31/01 ; en aucun cas ne voulaient tricher ; ils contestent le montant de l'amende trop élevée ; que le club adverse n'a pas fait allusion aux joueurs mutés ; qu'ils auraient enlevé les joueurs de l'équipe sans aucun problème à leur demande ;
Ils reconnaissent l'erreur commise ; ils font de leur mieux avec les joueurs, et que le club n'a pas de gros moyens financiers.

Considérant qu'il ressort de l'audition de Marc MORETON, vice-président du District de la Loire de Football ; chargé du Pôle réglementaire, explique que le dossier 67 porte sur une réserve d'avant match pour le motif suivant : « sont inscrits sur la feuille de match plus d'un joueur muté », de fait après vérification au fichier et à l'aide de la F.M.I, tous les joueurs étaient qualifiés pour la rencontre. Ensuite, le club de 529727 F.C. ST PAUL EN JAREZ envoie une réclamation d'après match sur les joueurs mutés « hors période »
Marc MORETON conseille aux dirigeants du club de 563864 OLYMPIQUE DE TERRENOIRE de lire les Règlements Sportifs du District de la Loire de Football afin d'éviter tous les problèmes réglementaires liés à la mutation. Dans ce cas précis reportez-vous à l'article 26 des Règlements Sportifs du District de la Loire de Football – QUALIFICATION-LICENCES, il contient toutes les informations nécessaires.

Sur ce,

Une réserve d'avant match du club 529727 F.C. ST PAUL EN JAREZ a été formulé avec l'outil F.M.I sur la qualification et/ou la participation des joueurs : Mohamed GAMMOUDI - Fayçal BOUSSOUFI pour le motif suivant : « sont inscrits sur la feuille de match plus d'un joueur muté » formulée par message électronique le 20 mars 2023, laquelle a été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187.1 des RG de la FFF, pour la dire recevable.

Considérant qu'après vérification au fichier, tous les joueurs de 563864 OLYMPIQUE DE TERRENOIRE étaient qualifiés pour la rencontre du samedi 18 mars 2023, en conséquence la Commission des Règlements rejette la réserve comme non fondée et dit que match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.



Considérant que la commission des Règlements du District de la Loire de Football a pris connaissance de la réclamation d'après match du club 529727 F.C. ST PAUL EN JAREZ, formulée par courrier électronique en date du lundi 20 mars 2023, laquelle a été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187.1 des RG de la FFF, pour la dire recevable.

Attendu que la réclamation d'après match formulée par message électronique le lundi 20 mars 2023, le club de 529727 F.C. ST PAUL EN JAREZ fait valoir que le club 563864 OLYMPIQUE DE TERRENOIRE a inscrit des joueurs mutés « hors période » sur la feuille de match.

Considérant que la Commission des Règlements usant de son droit d'évocation, et conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, s'est saisie du dossier, que cette évocation a été communiquée par courrier électronique le jeudi 30 mars 2023 au club de 563864 OLYMPIQUE DE TERRENOIRE concernant la participation des joueurs Mohamed GAMMOUDI licence 9604181691 et Fayçal BOUSSOUFI licence 2547669650.

Après étude du dossier et notamment des pièces résultant des fichiers de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, il apparaît que le club 563864 OLYMPIQUE DE TERRENOIRE a inscrit sur la F.M.I de la rencontre en objet :

- Mohamed GAMMOUDI licence 9604181691 frappée de la mention « MUTATION HORS PERIODE » enregistrée le 23/11/2022
- Fayçal BOUSSOUFI licence 2547669650 frappée des mentions « MUTATION HORS PERIODE » & « SURCLASSEMENT INTERDIT ART 152 » enregistrée le 04/03/2023

Considérant que l'article 160.1 des RG de la FFF stipule que : « c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre (4) dont un (1) maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements ».

En inscrivant deux joueurs titulaires d'une licence MUTATION dont deux HORS PERIODE, le club 563864 OLYMPIQUE DE TERRENOIRE est en infraction au regard de l'article précité, il ne pouvait aligner que quatre (4) joueurs mutés dont un (1) avec une mutation hors période lors de cette rencontre.

Les personnes auditionnées n'ayant pas pris part aux délibérations ni à la décision.

Par ces motifs, la Commission d'Appel

Confirme la décision de la commission des Règlements du District de la Loire de Football prise lors de sa réunion en date du lundi 11 avril 2023 notifiée dans le PV n° 34 du samedi 15 avril 2023.

Donne match perdu par pénalité au club 563864 OLYMPIQUE DE TERRENOIRE
563864 OLYMPIQUE DE TERRENOIRE (-1 point – 0 but)
529727 F.C. ST PAUL EN JAREZ (0 point – 1 but)

Débite et confisque le droit d'appel inhérent à la présente procédure d'un montant de 100 € à la charge du club 529727 F.C. ST PAUL EN JAREZ

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Le président de séance
B. BERTOLOTTI

La secrétaire
MP. FOLLEAS

AUDITION DU JEUDI 25 MAI 2023 **A 18H30**

Dossier N ° 72

Appel du club 504775 L'ETRAT LA TOUR SPORTIF de la décision de la Commission des Règlements du District de la Loire de Football prise en dates du lundi 27 mars 2023 et notifiée dans le P.V. n° 32 du samedi 1er avril 2023

Rappel des sanctions prises en première instance à l'encontre du club requérant :

- Match arrêté à la 39ème minute considérant que deux (2) joueurs du club de L'ETRAT LA TOUR SPORTIF ont été blessés.
- le coach de L'ETRAT LA TOUR SPORTIF a demandé à ses joueurs de quitter le terrain et de ne pas reprendre la partie.

Rappel de la décision de la Commission des Règlements :

- Match perdu par pénalité au club L'ETRAT LA TOUR SPORTIF
- 1 point en moins, amende 60 €
- Gain du match au club RIVE DE GIER sur le score de 0-0
- Article 23.2.4 des Règlements Sportifs du District de la Loire de Football



Référence du match :

- Rencontre n° 24862071 du dimanche 19 mars 2023 à 10H30, catégorie U15 D1 poule unique ; RIVE/GIER ACR 1 - ETRAT LA TOUR 2

Présents : Bernard BERTOLOTTI (président de séance) ; Bernard GIRARD, Antonio MARTINS, Dominique GANDIN, Jean marc PERRET, Marie-Pierre FOLLEAS (secrétaire de séance)

En la présence des personnes suivantes :

Marc MORETON, Vice-Président du District de la Loire de Football, chargé du Pôle réglementaire
Habib TOUNSI président de la Commission de Discipline du District de la Loire de Football

Pour le club 500153 A.C. RIPAGERIEN RIVE DE GIER

Souhil MANESRI (secrétaire générale du club)
Mathieu MACHABERT (éducateur d'équipe)

Pour le club 504775 L'ETRAT LA TOUR SPORTIF

Leo FAISANDIER (dirigeant et joueur)
André MORNAND (vice-président du club)

Jugeant en second et dernier ressort,

Après examen des pièces, la commission de céans déclare que la procédure d'Appel a été formée dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., et la juge recevable sur la forme.

Après rappel des faits et de la procédure,

Considérant qu'il ressort de l'audition du club de L'ETRAT LA TOUR SPORTIF, le coach de l'équipe dit qu'il ne voulait pas reprendre le match en accord avec l'arbitre de la rencontre et l'équipe locale ; match très engagé avec des contacts violents ; intervention des pompiers pour évacuer les blessés ; le vice-président rejoint le discours tenu par le président de la Commission de Discipline et approuve la décision de la commission des Règlements du District de la Loire de Football.

Considérant qu'il ressort de l'audition du club de A.C. RIPAGERIEN RIVE DE GIER, le secrétaire général annonce que la Commission de Discipline n'est pas impartiale et a un problème avec notre club ; il reconnaît l'intervention des pompiers et que des contacts violents ont été échangés ; qu'un joueur adverse est venu percuter un joueur local ; que son club est considéré comme des « bandits » ; qu'il perd du temps à devoir toujours se justifier ; que les dirigeants vivent une situation inadmissible ; et que les jeunes arbitres reçoivent une très mauvaise image.

Considérant qu'il ressort de l'audition d'Habib TOUNSI président de la commission de Discipline, il demande que le dossier soit caduque ; du moment que le match a été arrêté avec deux (2) blessés, pensait qu'il devait le traiter ; il présente ses excuses aux clubs ; ce dossier ne m'appartenait pas et précise néanmoins que l'objectif des clubs est de faire jouer les licenciés ; il n'avait pas l'intention de leur porter préjudice ; termine en précisant que la commission n'a aucun a priori sur les clubs.

Considérant qu'il ressort de l'audition de Marc MORETON vice-président du District de la Loire de Football, chargé du Pôle Réglementaire, explique que le club de A.C. RIPAGERIEN RIVE DE GIER a fait appel suite à la décision de la commission de Discipline puisque le match a été arrêté avec deux (2) blessés et l'intervention des pompiers pour les évacuer ; comme le coach du club L'ETRAT LA TOUR SPORTIF n'a pas voulu reprendre la partie, il appartient à la Commission des Règlements de se saisir du dossier et non la Commission de Discipline ; cette dernière à donner match à rejouer et l'arbitre a notifié une observation d'après match.

Sur ce,

Considérant que le rapport écrit de Léo FAISANDIER dirigeant responsable de l'équipe U15 du club L'ETRAT LA TOUR SPORTIF vient corroborer les faits et en parfaite convergence lors de son audition.

Considérant que l'officiel de la rencontre Kais ASMA précise dans son rapport écrit « observations d'après match » que le match a été arrêté à la 39ème minute, que le coach du club L'ETRAT LA TOUR SPORTIF est rentré aux vestiaires avec ses joueurs ; qu'il a pris la décision d'arrêter le match alors que le coach du club A.C. RIPAGERIEN RIVE DE GIER voulait continuer ; intervention des pompiers pour transporter à l'hôpital les deux (2) joueurs blessés.

Considérant que l'équipe du club L'ETRAT LA TOUR SPORTIF a abandonné la rencontre, que le match n'est pas arrivé à son terme.

Considérant que l'article 23.2.4 des Règlements Sportifs du District de la Loire de Football énonce que : « (...) Tout équipe abandonnant la partie, pour quelque raison que ce soit, aura match perdu par pénalité (-1 point) et sera sanctionnée financièrement. Toutefois, toute équipe abandonnant la partie parce qu'elle se trouve réduite à moins de 8 joueurs (9 joueuses pour les féminines), pour cause de blessures, aura match perdu par pénalité (- 1 point), mais sans sanction financière ».



Les personnes auditionnées n'ayant pas pris part aux délibérations ni à la décision.

Par ces motifs, la Commission d'Appel

Confirme la décision de la commission des Règlements du District de la Loire de Football prise lors de sa réunion en date du lundi 27 mars 2023 notifiée dans le PV n° 32 du samedi 1er avril 2023.

Donne match perdu par pénalité au club 504775 L'ETRAT LA TOUR SPORTIF avec - 1 point (-1 point) au classement.
Donne gain du match au club 500153 A.C. RIPAGERIEN RIVE DE GIER sur le score de 0-0

Débite et confisque le droit d'appel inhérent à la présente procédure d'un montant de 100 € à la charge du club 504775 L'ETRAT LA TOUR SPORTIF

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Le président de séance
B. BERTELOTTI

La secrétaire
MP. FOLLEAS

AUDITION DU JEUDI 25 MAI 2023 **A 20H00**

Dossier N° 89

Appel du club 564205 SORBIERS LA TALAUDIÈRE FOOTBALL de la décision de la Commission des Règlements du District de la Loire de Football prise en dates du lundi 15 mai 2023 et notifiée dans le P.V. n° 39 du samedi 20 mai 2023

Rappel des sanctions prises en première instance à l'encontre du club requérant :

- Non-respect des règlements
- Article 2 Coupe de la Loire Féminines à 8 : cette coupe est réservée aux équipes prenant part aux championnats de district à 8. Toutefois, pourront être alignées deux (2) joueuses ayant joué en division supérieure de District, à l'exclusion des joueuses ayant joué en Ligue

Rappel de la décision de la Commission des Règlements :

- Match perdu par pénalité au club de SORBIERS LA TALAUDIÈRE FOOTBALL
- 1 point en moins, amende 60 €
- Gain du match au club RIVE DE GIER sur le score de 1-0
- Frais de dossier 40 € à la charge de SORBIERS LA TALAUDIÈRE FOOTBALL

Référence du match :

- **Rencontre n° 25787717 du samedi 6 mai 2023 à 14H30, catégorie Coupe Complémentaire Féminine à 8 ; GENILAC, FC 1 - SORBIERS TALAUDIÈRE 1**

Présents : Bernard BERTELOTTI (président de séance) ; Bernard GIRARD, Antonio MARTINS, Dominique GANDIN, Jean marc PERRET, Marie-Pierre FOLLEAS (secrétaire de séance)

En la présence des personnes suivantes :

Marc MORETON, Vice-Président du District de la Loire de Football, chargé du Pôle réglementaire

Pour le club 564205 SORBIERS LA TALAUDIÈRE FOOTBALL

François RIOUFFREY (vice-président du club)
Pascal PERRIER (dirigeant d'équipe)

Pour le club 539657 F.C. DE GENILAC

Christophe PALANDRE (dirigeant d'équipe)
Frédéric PEREIRA (président du club)

Jugeant en second et dernier ressort,

Après examen des pièces, la commission de céans déclare que la procédure d'Appel a été formée dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., et la juge recevable sur la forme.

Après rappel des faits et de la procédure,



Considérant qu'il ressort de l'audition du club de SORBIERS LA TALAUDIÈRE FOOTBALL, les dirigeants expliquent qu'ils ne comprennent pas la décision ; que le règlement doit être plus explicite ; qu'il est mal « foutu » ; que l'article 2 de la Coupe Complémentaire féminine à 8, tracasse les clubs et pose question ; que cet article 2 est incomplet et ambiguë ; rien ne précise que les filles ne peuvent pas jouer, aucun renseignement et comment savoir ; une erreur que nous aurions pu éviter si ce règlement était rédigé en « bonne et due forme » ; nous n'avions pas l'intention de tricher ; en jouant en Ligue

Nous sommes obligés d'avoir une équipe « réserve » féminine ; à cause des joueuses blessées l'infirmerie se remplit ; nous essayons de composer nos équipes en faisant au mieux ; en tout cas, malgré cet incident le club de F.C. DE GENILAC nous a très bien reçu.

Considérant qu'il ressort de l'audition du club F.C. DE GENILAC, les dirigeants se justifient sur le fait que de nombreuses joueuses du club de SORBIERS LA TALAUDIÈRE FOOTBALL jouent en Ligue ; qu'ils ont pris les devants auprès d'une personne au moins trois semaines avant le match, en lui annonçant que le club posera une réserve par l'intermédiaire de la capitaine d'équipe ; qu'au moindre doute, le club émet une réserve ou une réclamation systématiquement ; ne soupçonnent en aucun cas le club adverse SORBIERS LA TALAUDIÈRE FOOTBALL de vouloir tricher.

Considérant qu'il ressort de l'audition de Marc MORETON vice-président du District de la Loire de Football, chargé du Pôle Règlementaire, interprète la réserve d'avant match du club F.C. DE GENILAC, que la commission des Règlements a contrôlé les feuilles de match et trois (3) joueuses ont joué en Ligue R2 ; la commission s'est appuyée sur l'article 2 du Règlement de la Coupe de la Loire Féminine à 8.

Sur ce,

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match du club F.C. DE GENILAC, formulée par courrier électronique en date du dimanche 7 mai 2023, laquelle a été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187.1 des RG de la FFF, pour la dire recevable.

Considérant qu'après étude des feuilles de match et au contrôle du fichier ; Sfia ESSAKH licence n° 2547852165 ; Sonia DE ABREU licence n° 2547980853 ; Olivia GRACI licence n° 2546966122 ont participé à une rencontre de Ligue R2 le dimanche 5 mars 2023.

Considérant que la réserve d'avant match formulée par la capitaine Manon CURABA du club F.C. DE GENILAC utilise l'article 2 du Règlement de la Coupe de la Loire Féminine à 8.

Considérant que l'article 2 du Règlement de la Coupe de la Loire Complémentaire Féminine à 8 dit que : « cette Coupe est ouverte aux clubs ayant perdu lors du 1er et 2ème tour de la Coupe de la Loire Féminine à 8.

Considérant que l'article 2 du Règlement de la Coupe de la Loire Féminine à 8 stipule que : « Cette coupe est réservée aux équipes prenant part aux Championnats de District à 8. Toutefois, pourront être alignées 2 joueuses ayant joué en équipe supérieure de District, à l'exclusion des joueuses ayant joué en Ligue. Le droit d'engagement est fixé chaque saison par le Comité Directeur du District.

Les personnes auditionnées n'ayant pas pris part aux délibérations ni à la décision.

Par ces motifs, la Commission d'Appel,

Confirme la décision de la commission des Règlements du District de la Loire de Football prise lors de sa réunion en date du lundi 15 mai 2023 notifiée dans le PV n° 39 du samedi 20 mai 2023.

Donne gain du match au club de 539657 F.C. DE GENILAC sur le score de 1 but à 0

Débite et confisque le droit d'appel inhérent à la présente procédure d'un montant de 100 € à la charge du club 564205 SORBIERS LA TALAUDIÈRE FOOTBALL

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Le président de séance
B. BERTOLOTTI

La secrétaire
MP.FOLLEAS

RÈGLEMENTS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.79



Réunion du 05/06/2023

Présidente de séance : Mme Claudette JEANPIERRE

Présents : Mme JEANPIERRE - Mrs DURIEUX - GUIOTTO - SIDONI

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF. Art 35 du DL et 142,145 et 187 de la FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

RECEPTIONS DOSSIERS FORFAIT

Affaire N°144	Dossier transmis par la commission séniors D4 poule E
Affaire N°145	Dossier transmis par la commission séniors D2 poule B
Affaire N°146	Dossier transmis par la commission séniors D4 poule F
Affaire N°147	Dossier transmis par la commission séniors D5 poule D
Affaire N°148	Dossier transmis par la commission séniors D5 poule E
Affaire N°149	Dossier transmis par la commission séniors D5 poule F
Affaire N°150	Dossier transmis par la commission séniors D4 poule F
Affaire N°290	Dossier transmis par la commission des jeunes U15 D1

DECISIONS

FORFAIT SIMPLE

***N°144 rencontre n°24870332 du 28/05/2023 séniors D4 poule E Journée 21**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à PAYS DE COISE 3 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST PRIEST EN JAREZ 2) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District. Club amendé PAYS DE COISE 50€

***N°145 rencontre n°24630439 du 28/05/2023 séniors D2 poule B Journée 25**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à COMMELLE 1 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (RIC MONTCEL 1) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District. Club amendé COMMELLE 50€

***N°148 rencontre n°24870817 du 28/05/2023 séniors D5 poule E Journée 21**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ST HILAIRE CUSSON VALMITE 1 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (OL TERRENOIRE 1) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District. Club amendé ST HILAIRE CUSSON VALMITE 50€

***N°149 rencontre n°24870947 du 28/05/2023 séniors D5 poule F Journée 21**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à RIVE DE GIER 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (AVANT-GARDE 1) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District. Club amendé RIVE DE GIER 50€

***N°150 rencontre n°24870514 du 04/06/2023 séniors D4 poule F Journée 22**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à CHATEAUNEUF 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST ROMAIN LES ATHEUX) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District. Club amendé CHATEAUNEUF 50€

***N°290 rencontre n°24862124 du 04/06/2023 U15 D1 Journée 26**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à US VILLARS pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ROANNE FOOT 42) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District. Club amendé US VILLARS 30€

FORFAIT GENERAL

N°146	séniors D4 poule F	VILLARS 3 527379	amende 100€
N°147	séniors D5 poule D	ECOTAY MOINGT 3 551381	amende 100€



RECEPTIONS RECLAMATIONS

Affaire N°101	séniors D3 poule D	ST CHRISTO MAR 2 / SCH FEU CERT 1
Affaire N°102	séniors D3 poule D	FIRMINY INSERSPORT 2 / ST CHAMOND FOOT 2
Affaire N°103	séniors D2 poule B	ST GALMIER CHAMBOEUF 2 / GOAL FOOT 1
Affaire N°104	séniors D3 poule C	CHF ALGERIENS 2 / ST FERREOL AS 1
Affaire N°105	U18 D3 poule A	ST PAUL EN JAREZ 2 / RIC O DU MONTCEL 1
Affaire N°106	séniors D1	L'HORME US 1 / AF PAYS DE COISE 1
Affaire N°107	séniors D2 poule B	SE COTE CHAUDE 2 / SE CO LA RIVIERE 1

DECISIONS RECLAMATIONS

AFFAIRE N° 100

ST PAUL EN JAREZ 5 N° 529727 contre RIC O DU MONTCEL 5 N°537227

Championnat : CD2 Poule B

Match N° 24574962 du 29/04/2023

Dossier annulé : Frais de dossier annulé à RIC MONTCEL : – 40€

AFFAIRE N°101

ST CHRISTO MAR 2 N° 525870 Contre SCH FEU VERT 1 N°554178

Championnat : séniors D3 poule D

Match N° 24635543 du 28/05/2023

Reclamation d'après match du club de ST CHRISTO MAR

Motif : Je soussigné PEYRARD André président de ST CHRISTO MAR porte des réserves sur la qualification et la participation au match n° 24635543 du joueur HALLOU Tommy licence n°2568637179 appartenant au club FEU VERT 554178. Ce joueur qui a été licencié dans 3 clubs sur la saison 2022/2023 avec sa dernière licence enregistrée après le 31 janvier 2023, ne peut prendre part à aucune compétition officielle.

DECISION

La Commission a pris connaissance de la réclamation d'après match du club de ST CHRISTO MAR formulée par courriel le 30/05/2023, laquelle n'a pas été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, pour la dire recevable.

Après vérification, la CR constate que le joueur HALLOU Tommy était qualifié pour participer à la rencontre. (Art 152.4 FFF – Art 26.2.1 du DLF)

En conséquence, résultat du terrain

Frais de dossier à la charge de ST CHRISTO MAR : 40 €

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

AFFAIRE N°102

FIRMINY INSERSPORT 2 N° 504278 contre ST CHAMOND FOOT 2 N°590282

Championnat : séniors D3 Poule D

Match N°24635542 du 28/05/2023

Réserve d'avant match du club de ST CHAMOND FOOT

Motif : Je soussigné AGBOKOU KODJO 2547584463 capitaine du club ST CHAMOND FOOT formule des réserves pour le motif suivant : réserve sur l'ensemble des joueurs du FIRMINY INSERSPORT pouvant avoir disputé plus de 12 matchs en équipes supérieures séniors R2 ou U20 R2 et ou avoir joué le dernier match contre CREST AOUTE le 21 /05/2023 avec les équipes supérieures de leur club en R2 C ou l'équipe U20R2B contre US REVENTIN le 07/05/2023, celles-ci ne jouant pas ce jour. Même motifs sur les mutés hors période.

DECISION

La Commission a pris connaissance de la confirmation de réserve d'avant match du club de ST CHAMOND FOOT formulée par courriel le 28/05/2023, laquelle a été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, pour la dire recevable.

Après vérification, tous les joueurs de FIRMINY INSERSPORT étaient qualifiés pour la rencontre.

La compétition U20 Ligue est considérée comme une compétition jeune.

Par ce motif, la Commission des règlements rejette la réserve comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Frais de dossier : 40€

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.



AFFAIRE N°103

ST GALMIER CHAMBOEUF 2 N° 563840 contre GOAL FOOT 1 N°551245

Championnat : séniors D2 Poule B

Match N°24630440 du 28/05/2023

Réserve d'avant match du club de GOAL FOOT

Motif : Je soussigné RAMBAUD Anthony, 2558635962 capitaine du club GOAL FOOT formule des réserves pour le motif suivant : plus de 12 matchs avec l'équipe supérieur et n'ayant pas joué avec l'équipe supérieur le dernier match.

DECISION

La Commission a pris connaissance de la confirmation de réserve d'avant match du club de GOAL FOOT formulée par courriel le 29/05/2023, laquelle a été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, pour la dire recevable.

Après vérification, tous les joueurs de ST GALMIER CHAMBOEUF étaient qualifiés pour la rencontre.

Par ce motif, la Commission des règlements rejette la réserve comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Frais de dossier à la charge de GOAL FOOT Amende : 40€

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

AFFAIRE N°104

CHF ALGERIENS 2 N°534257 contre ST FERREOL 1 N°533730

Championnat : séniors D3 Poule C

Match N°24635406 du 28/05/2023

Réserve d'avant match du club de ST FERREOL

Motif : Je soussigné VACCARELLO Lucas licence n°2544354421 capitaine du club de ST FERREOL formule des réserves sur la qualification et ou la participation de l'ensemble des joueurs du CHF ALGERIENS pour le motif suivant : des joueurs du club CHF ALGERIENS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Je soussigné VACCARELLO Lucas 2544354421 capitaine du club ST FERREOL formule des réserves pour le motif suivant : joueurs ayant plus de 12 matchs en équipes supérieur.

DECISION

La Commission a pris connaissance de la confirmation de réserve d'avant match du club de ST FERREOL formulée par courriel le 29/05/2023, laquelle a été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, pour la dire recevable.

Après vérification, tous les joueurs de CHF ALGERIENS étaient qualifiés pour la rencontre.

Par ce motif, la Commission des règlements rejette la réserve comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Frais de dossier à la charge de ST FERREOL : Amende : 40€

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

AFFAIRE N°105

ST PAUL EN JAREZ 2 N°529727 contre RIC O DU MONTCEL 1 N°537227

Championnat : U18 D3 Poule A

Match N°25423919 du 29/04/2023

Réserve d'avant match du club de RIC O DU MONTCEL

Motif : Je soussigné BRAHAMI RABAH licence n° 2520432668 dirigeant responsable de RIC O DU MONTCEL formule des réserves sur la qualification et ou la participation de l'ensemble des joueurs du club FC ST PAUL EN JAREZ, pour le motif suivant : des joueurs du club FC ST PAUL EN JAREZ sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

DECISION

La Commission a pris connaissance de la confirmation de réserve d'avant match du club de RIC O DU MONTCEL formulée par courriel le 30/04/2023, laquelle a été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, pour la dire recevable.

Après vérification, tous les joueurs étaient qualifiés pour la rencontre.

Par ce motif, la Commission des règlements rejette la réserve comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.



Frais de dossier à la charge de RIC O DU MONTCEL Amende : 40€
Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation

AFFAIRE N°106

L'HORME 1 N° 517279 contre AF PAYS DE COISE 1 N°563727
Championnat séniors D1
Match N° 24629561 du 28/05/2023

Joueurs en état de suspension du club de L'HORME

Après vérification, la Commission des règlements constate que le joueur HOUMADI Nael du club de L'HORME était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150- 187- 226- de la FFF et Art 66 et 66 bis des règlements sportifs du District)

DECISION

Courrier envoyé par mail au club de L'HORME pour demande d'explications.

En conséquence, la CR décide :

Match perdu par pénalité à L'HORME US 1 avec – 1 point de moins au classement. Amende:60€ (Art 23.2.1 des règlements sportifs du District).

Le club de L'HORME est amendé de la somme de 50€ pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des règlements dit que le joueur HOUMADI Nael licence n°2547415537 a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 12/06 /2023 Amende : 33€ pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Le gain du match est accordé à AF PAYS DE COISE sur le score de 0 à 1

Les frais de dossier sont imputés à L'HORME soit 40€.

Les sanctions sportives sont applicables à partir du 12/06/2023.

AFFAIRE N°107

SE COTE CHAUDE 2 N° 500430 contre SE CO LA RIVIERE 1 N°580450
Championnat : séniors D2 Poule B
Match N°24630442 du 28/05/2023

Réserve d'avant match du club de SE CO LA RIVIERE

Motif : Je soussigné(e) FRAIOUI AKRAM licence n° 9602823644 Capitaine du club C. OMNISPORTS LA RIVIERE formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs MATHYS GALLO, BENJAMIN DOUTAZ, JEREMY CHOMAT, SEKOUFALY DEMBELE, ANTONIO THOMAS, BASTIEN RUEM, NOLHAN DE ALMEIDA, JORDAN DE ALMEIDA, VITALIS SABOT, CORENTIN DUCHAMP, ZAKHARIA OUHAMI, GAETAN MODESTE, JEREMY DA SILVA, TANGUY SENYANA, du club COTE CHAUDE SP. ST ETIENNE, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 14 joueurs mutés

DECISION

La Commission a pris connaissance de la confirmation de réserve d'avant match du club de SE CO LA RIVIERE formulée par courriel le/30/05/2023, laquelle a été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, pour la dire irrecevable.

Réserve irrecevable : ne correspond à aucun article de la FFF.

Réclamation d'après match du club de SE CO LA RIVIERE

Motif : Je soussigné MOKHTAR Mohamed, dirigeant du CO LA RIVIERE : il a été porté à notre attention que 4 joueurs de l'équipe de COTE CHAUDE ont disputée plus de 12 matchs officiels dans une catégorie supérieure. Nolhan DE ALMEIDA et Jordan DE ALMEIDA semble avoir participé à 12 matchs en équipes supérieures.

DECISION

La Commission a pris connaissance de la réclamation d'après match du club de SE CO LA RIVIERE formulée par courriel le 30/05/2023, laquelle a été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, pour la dire recevable.

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187 .2, la Commission des règlements se saisit du dossier.

Cette évocation a été communiquée par mail le 02/06/2023 au club de COTE CHAUDE qui a alors pu faire part de ses remarques à la Commission.

Après vérification, la CR constate que le joueur DE ALMEIDA Jordan licence n° 2578632988 a participé à plus de 12 rencontres en équipe supérieure.

En conséquence, match perdu par pénalité avec moins 1 point au classement à COTE CHAUDE 2. Amende 60€

En application de l'article 23.1 et 48 des RG de la Laura Foot et 35.1.4 et 35.9.2 du DLF.

SE CO LA RIVIERE 1	0 point	1 but
COTE CHAUDE 2	-1 point	0 but

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.



TRESORERIE DISTRICT

Suite au relevé n°2 exigible au 06/03/2023 qui ne nous est pas parvenu, vous aviez jusqu'au 22/05/2023 pour régulariser cette situation.

N'ayant pas régularisé votre dette, votre équipe première est sanctionnée à nouveau de 4 points supplémentaires dans le classement de sa catégorie.

Vous avez jusqu'au 19/06/2023 pour régulariser cette situation.

Cette date passée, votre club sera sanctionné et l'équipe première sera rétrogradée en division inférieure.

564303 – AS ROANNAIS FUTSAL OMNISPORT

582731 – CLERMONT METROPOLE

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.

La Présidente de séance
Claudette JEANPIERRE

Le Secrétaire
Serafino SIDONI

RÈGLEMENTS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.93

Réunion du 5 juin 2023

Responsable : M. Didier ROTA
Membre : M. Jean Paul CROS

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes.

Pour toute demande sur messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur « Footclubs » sera prise en compte.

RECEPTION DOSSIERS FORFAIT

Affaire n°72 – Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule B

Affaire n°73 – Dossier transmis par la Commission Foot Diversifié Critérium 2^{ème} phase groupe 1

Affaire n°223 – Dossier transmis par la Commission Jeunes U18 D4 Poule C

DECISIONS

FORFAITS SIMPLES

N°72 – Rencontre n°24915988 du 4 juin 2023 : Seniors D4 Poule B : ROANNE MAYOTTE 1 – COMMELLE 2

Match perdu par forfait à COMMELLE 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ROANNE MAYOTTE 1) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N°73 – Rencontre n°25786467 du 3 juin 2023 : Critérium 2^{ème} phase groupe 1 : ROANNE ARCT – ROANNAIS FOOT 42

Match perdu par forfait à ROANNE ARCT, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ROANNAIS FOOT 42) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N°223 – Rencontre n°25433788 du 10 juin 2023 : U18 D4 Poule C : ROANNE FC 1 – VILLERS 1

Match perdu par forfait à ROANNE FC 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (VILLERS 1) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

AMENDES

Amende pour forfait simple

516959 – COMMELLE : 50 €

837892 – ROANNE ARCT : 50 €

546805 – ROANNE FC : 30 €



FORFAIT GENERAL

N°15 – Seniors D5 Poule C (3^{ème} forfait simple) – 527615 VILLERS : 100 €

RECEPTION DOSSIER

Affaire n°29 – Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule A

N°546945 ROANNE MATEL 1 contre N°545881 ROANNE PARC 2

Match n°24915851 du 28/05/23

Joueur en état de suspension du club de ROANNE PARC

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur, **M. KERKENI Naim**, licence n°2543548360, du club de ROANNE PARC, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150- 187- 226- de la FFF et Art 66 et 66 bis des règlements sportifs du District).

DECISION

Evocation des services administratifs

Suite à l'évocation des services administratifs, la CR constate que le joueur, **M. KERKENI Naim**, licence n°2543548360, du club de ROANNE PARC, était en état de suspension à la date de la rencontre (art.35.7 évocation des règlements sportifs du District).

Courrier envoyé par mail le 30/05/23 au club de ROANNE PARC pour demande d'explications.

En conséquence, la CR décide :

Match perdu par pénalité à ROANNE PARC 2 (moins 1 point au classement). Amende : 60 € (art 23.2.1 des règlements sportifs du District).

Le club de ROANNE PARC est amendé de la somme de 50 € pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que le joueur, **M. KERKENI Naim**, licence n°2543548360, a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 12/06/23. Amende : 33 € pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension (Art 226.4 des RG de la FFF).

Résultat du match : ROANNE MATEL (1) : 3 – ROANNE PARC (2) : 0

Les frais de dossier sont imputés à ROANNE PARC, soit 40 €.

Dossier transmis à la Commission Seniors pour homologation.

COURRIER RECU

Courrier reçu de M. OULDBOUKHITINE Lyece, par messagerie personnelle, pour le club de ROANNE PORTUGAIS, le 30 mai 2023.

Après vérification, aucun joueur du club de RHINS TRAMBOUZE n'a participé à une rencontre officielle en état de suspension.

D'autre part, la CR rappelle que toute demande doit être faite par la messagerie officielle du club.

RAPPEL AUX CLUBS

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier afin d'éviter la perte du match par pénalité (art. 37 des RS du District).

Pour éditer une feuille de match papier vierge : site LAuRAFoot, Documents, Documents utiles, Compétitions, Feuille de match de secours.

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, application des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – Réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.



Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel compétente, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des Règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.

PÔLE CLUBS ET DEVELOPPEMENT

Michel BARSOTTI

Tél : 06.74.09.64.01

PREVENTION

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.89

Réunion du 05 Juin 2023

Responsable : Charly PANTANO 06 48 42 18 20

Correspondant : Patrick GADEYNE 0673407582 ou 0975662633

A L'ATTENTION DES CLUBS

Nous sommes à la recherche de délégués officiels pour notre District pour la prochaine saison 2023 -2024, **toute personne intéressée peut prendre contact avec la Commission Prévention ou Délégués aux arbitres.**

Vous avez la possibilité d'envoyer votre candidature par mail au District de La Loire.

Arbitre en fin de carrière, dirigeant(e)s, éducateurs, éducatrices vous pouvez postuler.

RENCONTRES SOUS GO PRO

Les deux 1/2 finales Coupe de La Loire Séniors.

La Rencontre N° 25810117 Saint-Just Saint-Rambert AS 1 contre Saint-Galmier Chamboeuf 1 du Samedi 10 Juin 2023 se déroulera avec la caméra embarquée GO PRO sur l'arbitre.

La rencontre N° 25810118 Roche Saint-Genest 1 contre Chavanay AS 1 du Samedi 10 Juin 2023 se déroulera avec la caméra embarquée GO PRO sur l'arbitre.

PÔLE SPORTIF

Michel BARSOTTI

Tél : 06.74.09.64.01

SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON **2022 / 2023**

PV N°42 DU SAMEDI 10/06/2023

Réunion du 05 Juin 2023

Président : Mr. BOUGUERRA Momo : 06 79 86 22 79

Présents : Mr CHEUCLE Christian : 06 23 01 02 81

Mr GRAND René : 06 10 65 33 90

COUPE DE LA LOIRE et VALEYRE / LEGER

Les rencontres prévues en demi-finale de la Coupe de la Loire seniors et les finales seniors des coupe VALEYRE / LEGER, Féminines et Coupe de la Loire, se dérouleront avec 14 joueurs (11 titulaires et 3 remplaçants) sur le banc de touche et la feuille de match suivant les règlements sportifs (art : 34 du District de la Loire de football). Soit 14 joueurs et 5 dirigeants. Toutes les équipes concernées sont priés d'en prendre bonne note. Aucune dérogation ne sera acceptée.

COURRIER RECU

LAURAFoot : concerne votre mail du 02 juin 2023, préparation saison 2023/2024. Lu et noté.

AS.ST FERREOL : concerne le résultat en D5 poule E. Lu et noté.

AS JONZIEUX : concerne votre mail résultat du match en D4 poule E du 28 mai 2023. Lu et noté.

AS CHATEAUNEUF : concerne votre forfait en D4 poule F du dimanche 04 juin 2023. Transmis aux règlements.

AS ST JUST ST RAMBERT : concerne votre demande de place pour la demi-finale de la coupe de la Loire. Veuillez passer au district.

OSE ST ETIENNE : concerne votre mail du vendredi 02 juin 2023, rectification terrain. Lu et noté.

ST CHAMOND FOOT : concerne votre résultat du match en D3 poule D du 28 mai 2023. Lu et noté.

RAPPEL AUX CLUBS

Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique, il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeux concernées (herbe et synthétique)

SENIORS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.95

Réunion du 5 juin 2023

Responsable : M. Alain CABERLON

Membres : MM. André MAGNIN – Alain PARATCHA - Bernard THIVEND

COURRIERS RECUS

- Commelle du 03/06/23 : concerne le forfait de l'équipe 2 en D4 Poule B.

- Villers du 04/06/23 : concerne le forfait de l'équipe 3 en D5 Poule C.

SUPER COUPE UNAF

Elle aura lieu le **samedi 17 juin à ST NIZIER SOUS CHARLIEU.**

Cette coupe opposera à **16h30** :

Le vainqueur de la Coupe Intersport D3-D4 contre le club roannais le mieux classé en championnat D3 (St Denis de Cabanne ou Rhins Trambouze, si St Denis de Cabanne remporte la Coupe D3-D4)

COUPES SENIORS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.95



Réunion du 5 juin 2023

Responsable : M. Alain CABERLON

Membres : MM. André MAGNIN – Alain PARATCHA - Bernard THIVEND

FINALES DE COUPES

DIMANCHE 11 JUIN à RIORGES

Les clubs premiers cités sont priés d'apporter leur tablette pour la FMI.

Pour ces finales, chaque club finaliste est prié de fournir 6 jeunes ramasseurs de balle. D'avance merci.

- COUPE DU ROANNAIS « INTERSPORT » D3 – D4

16h30 : St Denis de Cabanne 1 - Roanne Mayotte 1

- COUPE DU ROANNAIS « INTERSPORT » D5

14h : Goal Foot 2 - Ste Foy St Sulpice 1

RAPPEL AUX CLUBS

Le club de Riorges est équipé d'un complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique. Il est demandé à toutes les équipes qualifiées pour les finales « Intersport » D3/D4 et D5 sur ce complexe de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeux concernées (herbe et synthétique).

SUPER COUPE UNAF

Elle aura lieu le **samedi 17 juin à ST NIZIER SOUS CHARLIEU**.

Cette coupe opposera à **16h30** :

Le vainqueur de la Coupe Intersport D3-D4 contre le club roannais le mieux classé en championnat D3 (St Denis de Cabanne ou Rhins Trambouze, si St Denis de Cabanne remporte la Coupe D3-D4)

JEUNES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.87

Réunion du 05 Juin 2023

Président : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01

Membres :

Secrétaire : Gérard D'ANGELO - 06 15 97 16 67

Secrétaire Adjointe : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90

Courrier : Michel RIBIER - 04 77 92 28 87

Coupes Jeunes : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01

Coupe Pitch : Toufik OUAAMARI - 06 01 13 27 19

U13 : Toufik OUAAMARI - 06 01 13 27 19

U18, U15 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01

U 7 : Georges FORTI – 07 86 52 11 34

U9 / U11 : Alain CERRUTTI : 06 79 86 98 88 (après 18h)

U9 / U11 : Anthony CORDOVA 07 81 09 81 28

Jeunes Pousses : Thomas BESSON : 06 61 62 95 43



COURRIERS REÇUS DES CLUBS

Laura Foot : bordereau accession Ligue, lu et noté
Af Pays de Coise : terrain match U15 D2, lu et noté
Association Feu Vert : présence réunion U17, lu et noté
Es de Veauche : présence réunion U17, lu et noté
Sorbiers la Talaudière Football : engagement U14, lu et noté
Sc Sury le Comtal : présence réunion U17, lu et noté
Us Villars : forfait match U15 D1 du 04/06, lu et noté
Us St Galmier Chambœuf Sports : terrain match U15 D1, lu et noté
Fc Commelle Vernay : championnat U18 D1, lu et noté
As St Ferréol Gampille Firminy : résultat match U15 D3, lu et noté
Fc St Paul en Jarez : choix du club U15 et U18, lu et noté

INFORMATIONS AUX CLUBS

INFORMATION IMPORTANTE

Pour toute demande de modification de match (date, terrain, horaire), veuillez noter sur votre mail le numéro du match concerné ainsi que le numéro du terrain, afin de faciliter la modification et **en objet la catégorie concernée** ainsi que la Poule (U13 U15 U18 U7 U9 U11).

ENVOI DES MAILS

Il est demandé aux clubs de bien vouloir vérifier en envoyant un mail, que celui-ci n'a pas déjà été envoyé, cela dans un souci d'éviter des impressions multiples.

RESPONSABLES DES CATEGORIES

Des changements de responsables de catégories sont intervenues dans la commission Jeunes. Nous vous demandons de bien vouloir vérifier le nom de la personne à qui vous adressez vos mails

INFORMATIONS U15 U18 COUPES

Information importante : Montée/descente

Rappel : Le district a droit à 1 montée en U15, U16 et U18. Pour la montée en U20 à partir de cette saison, il y a 6 montées. Les districts ayant un championnat U20 ont droit à 1 montée soit 4 (Isère, Hte Savoie et Rhône (2)), il reste donc 2 places pour les districts n'ayant pas de U20. Ces 2 places seront attribuées suivant les demandes et après barrage avec les autres districts. Concernant les épreuves district, nous devons retrouver une poule D1 et 2 poules D2 en U15 et U18 de 12 équipes.

Attribution montée/descente :

U15 :

Le 1^{er} U15 D1 a deux choix : Soit montée en U15 R2 soit montée en U16 R2 et conservation de sa place en U15 D1.

Au 2^{ème}, il lui sera proposé le non-choix du 1^{er}.

Il faut attendre les classements officiels mais en principe il n'y aura pas de descente ligue, il y aura donc 4 descentes de D1 en D2.

En D2, les deux premiers de chaque poule monteront en D1 et les deux derniers descendront en D3 phase 1. Le nombre de descente de U15 R2 entrainera le même nombre de descente supplémentaire de D2 en D3 barrage.

En D3, le premier de chaque poule montera en D

U18 :

Le 1^{er} U18 D1 a deux choix : Soit montée en U18 R2 soit participation au barrage pour la montée U20 R2 (2 places pour 8 districts) et conserve sa place en U18 D1.

Il faut attendre les classements officiels mais en principe il n'y ira pas de descente de ligue, il y aura donc 5 descentes de D1 en D2.

En D2, si scénario favorable, les deux premiers de chaque poule monteront en D1 et les deux derniers + 1 descendront en D3 phase 1..

En D3, le premier de chaque poule montera en D2

U15

D1

Forfait du club de Villars pour le match n° 24862124 Villars - RF 42.



U14

F.C. St Paul/Jarez, Rive de Gier, St Chamond foot, St Chamond Feu vert, Ondaine, Ht Pilat, Grand Croix Lorette, Côte Chaude, RF 42, Chambon Dervaux, St Just St Rambert et Sorbiers la Talaudière ont manifesté le souhait de participer lors de la tournée de secteur ou par mail.

L'inscription officielle sur Footclub se fera jusqu'au 31 juillet et les clubs devront avoir au minimum 8 licences U14 validées pour participer à ce championnat.

JEUNES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.94

Réunion du 5 juin 2023

Responsable Commission : M. Paul BRIDEAU : 06-26-29-49-27

Membres : MM. Jean-Luc AUGEREAU : 06-65-24-14-40 - Jean-Louis MICHEL : 06-79-04-61-39

COURRIER RECU

Roanne Fc : forfait en U18 D4.

COUPES DU ROANNAIS « INTERSPORT »

Rendez-vous pour les finales qui auront lieu le **samedi 10 juin à Riorges**

U15 à 14h30 : Le Coteau – Filerin

Arbitres : MM. Thibault COLLANGES – Syfdine BEN SADDIK – Berat TOK

U18 à 17h : Riorges – Loire Sornin

Arbitres : MM. Matthieu BISSAY – Noë BISSUEL – Eray ACAR

Délégués : MM. Jean-Luc Augereau - Paul Brideau – Jean-Louis Michel

Pour ces finales, chaque club finaliste est prié de fournir 6 jeunes ramasseurs de balle. D'avance merci.

RAPPEL AUX CLUBS

Le club de Riorges est équipé d'un complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique. Il est demandé à toutes les équipes qualifiées pour les finales « Intersport » U18 et U15 sur ce complexe, de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeux concernées (herbe et synthétique).

U18

SUPER COUPE UNAF

L'Amicale des Arbitres du Roannais, membres de l'Unaf, organise leur « Super Coupe » le **samedi 17 juin, à St Nizier sous Charlieu**. Pour la rencontre concernant les U18 (à **14h30**), elle opposera le vainqueur de la Coupe du Roannais à l'équipe la mieux classée en D2, soit la réplique de la finale de coupe.



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON **2022 / 2023**

PV N°42 DU SAMEDI 10/06/2023

FOOT DIVERSIFIE

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.95

Réunion du 5 juin 2023

Responsable : M. Bernard THIVEND 06 81 48 05 03

Membre : M. Alain PARATCHA

COUPE DE L'AMITIE

Nous tenions à remercier sincèrement les clubs de **MABLY** et de **ROANNE FC** qui ont accueilli les ½ finales et la finale de la Coupe de l'AMITIE.

Félicitations au club de **GOAL FOOT**, vainqueur de l'épreuve.

REUNION PREPARATOIRE POUR LA SAISON PROCHAINE

Les dirigeants des clubs Critérium et de Foot Loisir + 40 ans sont invités à une réunion destinée à faire le bilan de la saison sportive écoulée et de préparer la prochaine. Elle aura lieu le **vendredi 16 juin à 19h, au siège de la Délégation du Roannais**. Nous comptons sur votre présence.

FEMININES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.86

Réunion du 05/06/2023

Présidente Yvonne Argaud 06 21 43 70 44

Secrétaire Chantal Degoulange 06 07 89 27 80

Responsables championnats et coupes

Cécile Brousset

Claire Brousset

district@loire.fff.fr

COURRIERS

FC Génilac : lu et noté.

Ent. S. Haut Forez : lu et noté.

Av. Côte F. : lu et noté.

US Monts du Forez : lu et noté.

INFORMATION IMPORTANTE

La commission féminine remercie les clubs de bien vouloir indiquer les informations suivantes lors de leurs envois de mails :

- catégorie, poule, numéro de match, nom et numéro de téléphone du responsable.

En cas de non-respect de ces consignes, la commission se donne le droit de traiter ou non la demande. Merci.

RAPPEL : il n'est réglementairement **pas possible de reculer une rencontre de championnat**. Il est prévu d'avancer un match avec l'accord écrit des 2 clubs.



FINALES COUPES JEUNES ET SENIORS A 8

Pour information, voici le déroulé prévu pour la journée des finales jeunes et seniors à 8 du **dimanche 11 juin 2023** à **Saint Just Saint Rambert** :

10h : finale U15F (terrain synthétique) - FCO Firminy - Andrézieux Bouthéon FC

12h : finale U18F à 11 (terrain herbe) - Riorges FC - Andrézieux Bouthéon FC

14h : finale seniors à 8 complémentaire (terrain synthétique) - Haut Pilat - Génilac

16h : finale seniors à 8 principale (terrain herbe). **Ce match ne pourra malheureusement pas se jouer. Raison : un appel au niveau de la Ligue a été fait sur un match précédent.**

ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.73

PV CDA du 5/06/2023

Président : Pascal REBAUD Tél : 06 14 68 55 67

Vice-Président : Joël SIMON Tél : 06 63 69 23 83

Désignations Seniors : Mustapha BENMESSAOUD Tél : 06 12 56 53 43

Désignations assistants ligue : Franck ANGUAL Tel : 06 64 51 21 67

Désignations foot loisirs : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27

Responsable pôle formation : Victor PEREIRA 06 16 98 37 18

Responsable Observations : Yassin AMCHACHTI : 06-17-01-97-54

Vérifications rapports : Yassin AMCHACHTI : 06-17-01-97-54

Responsable Administratif / Secrétaire : Denise AZNAR 06 82 48 06 96

Contrôle Administratif Seniors (impayés) : Meyer JRAD 06 65 32 27 52

Intendant CDA : Daniel DOSNON Tél : 06 15 45 13 27 RUBAT Guy tél : 06 44 91 08 74

Trésorier : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27

Représentant des Arbitres à la commission de Discipline : Christian AURAND Tél : 06 98 40 81 79

INFO CLUBS

Mesdames, Messieurs les présidents de CLUBS, la Commission départementale d'arbitrage refuse toutes demandes de **RECUSATION** d'un arbitre. Elle reste souveraine dans la désignation des arbitres des rencontres.

VIGILANCE FMI

Mesdames, Messieurs les arbitres **veuillez être vigilant dans la saisie des résultats du match** que vous avez arbitré.

VIGILANCE OBSERVATION 2022/2023

Mesdames, Messieurs, vous n'êtes pas à jour de vos observations. Merci de vous signaler de toute urgence via le lien ci-dessous :

<https://forms.gle/fMUcXqZJz191bBUG8>

Pour rappel : Seniors D1 (3 Observations). Seniors D2 (2 observations). Seniors D3 (1 observation). Seniors D4 (1 Observation).

Pour les jeunes U18 et U15 (2 observations).

INFORMATION IMPORTANTE

A l'attention des arbitres seniors officiant sur les coupes de la Loire SENIORS, Valeyre / Léger.

Dans les coupes de la Loire seniors citées ci-dessus, les prolongations de 2 x 15 minutes en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire restent en vigueur pour la saison 2022/2023.



ERRATUM

Suite à une erreur de parution la CDA informe les arbitres et les clubs qu'il n'y a pas de prolongations (en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire) pour la coupe de l'amitié et pour la coupe diversifiée conformément aux règlements sportifs de ces 2 Coupes.

INFO

La CDA rappelle à tous les arbitres seniors qui font des accompagnements de jeunes arbitres que le rapport doit être envoyé au responsable des accompagnements dans la semaine qui suit la rencontre au plus tard. Tout dépassement d'envoi dudit rapport rendra l'action réclamée au RI comme non effectuée.

COMMISSION DE PREVENTION INFO - RAPPEL A TOUS LES ARBITRES

Un arbitre n'a pas le droit **d'activer ou de désactiver la gopro**. C'est le délégué qui doit le faire.
Le contrôle des licences doit se faire avec la gopro. Merci de bien vouloir en prendre bonne note.

STAGES ANNUELS

Tous les arbitres sont convoqués en fonction de votre catégorie (présence obligatoire) au district de la Loire de Football, 2 rue de l'artisanat à St Priest en Jarez, pour le stage annuel :

- D3** : le samedi 10 juin de 8h à 12h
- D4** : le dimanche 11 juin de 8h à 12h

En cas d'indisponibilité fournir un justificatif et appelez Victor PEREIRA au 06 16 98 37 18 pour venir sur une date d'un autre groupe.

COURRIERS RECUS

- M. Pery Jerome : Lu noté nous vous remercions pour toutes vos années passées au service du District de la Loire.
- M. Chala Nassim : Lu noté nous vous remercions pour toutes les années passées au service du District de la Loire.
- M. Taroudjit Madjid : Lu noté
- M. Benchadi Mehdi : Lu noté.
- M. Billoux Serge : Lu noté.

ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

Réunion du 5 juin 2023

- Responsable : Tonio RODRIGUES
- Membres : MM. Nordine BEZZAH - Yann DUSSUD - Jean-Luc GAILLARD – Jean-Claude LIGOUT
- Responsable C.A. et désignations assistants District : Tonio RODRIGUES 06 80 40 26 80
- Désignations Seniors : Nordine BEZZAH 06 42 58 50 13
- Désignations critères, Responsable Juges Arbitres : Jean-Luc GAILLARD 06 78 90 50 28
- Secrétaire arbitres seniors et jeunes : Jean Claude LIGOUT
- Valideur rapport Nord / Sud : Yassim AMCHACHTI

RENOUVELLEMENT DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET OBSERVATEURS SAISON 2023 - 2024

Les documents relatifs au renouvellement du dossier administratif sont en ligne sur le site du District de la Loire (page d'accueil ou rubrique arbitrage / actualité).

L'ensemble des documents doit impérativement être envoyé en une seule fois, pour le samedi 15 juillet, dernier délai, à la Délégation du Roannais pour les arbitres roannais.



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON **2022 / 2023**

PV N°42 DU SAMEDI 10/06/2023

Attention, comme cela vous a été annoncé depuis longtemps, avec un délai laissé par la FFF de 3 ans, votre dossier médical ne pourra pas être validé si vous n'avez pas fourni l'échographie cardiaque. A fournir une seule fois dans votre carrière pour les arbitres MAJEURS (jeunes ou seniors). Si vous l'avez déjà fourni, vous n'avez pas à la fournir de nouveau.

Toute désignation ne sera possible qu'après réception du dossier complet.
En outre, il faudra obligatoirement avoir renouvelé votre licence pour pouvoir être désigné sur un match.
Prenez contact avec votre club d'appartenance le plus rapidement possible.

DATE A RETENIR

Nous vous informons que l'**Assemblée Générale des arbitres** est programmée le :
samedi 9 septembre 2023
Complexe sportif des Bullieux, à Andrézieux-Bouthéon
Prévoir la journée complète.

Nous vous rappelons que votre présence est **obligatoire**.

INDISPONIBILITE

M. OULD BOUKHITINE Lyèce : du 10 aout au 17 septembre

Messieurs les arbitres, pour les indisponibilités, il faut mettre 1 mois à l'avance et mettre des indisponibilités de la saison en cours.
Merci de votre compréhension

- Lorsque vous êtes sollicités pour arbitrer un match amical, vous devez OBLIGATOIREMENT en avertir votre désignateur, via un sms

COURRIER REÇU

M. PEREY Jérôme : courrier arrêt arbitrage : merci pour toutes ces années passées avec nous.

AVIS AUX ARBITRES

- ECHOGRAPHIE CARDIAQUE :

Messieurs les arbitres, vous avez jusqu'au **30 juin** pour faire votre échographie cardiaque. Passée cette date, vous ne serez plus désignable et la Ligue ne validera plus votre licence.

MM. BEN SADDIK Rachid, FEDALA Mohamed, SABALY Mouhamadou.

STAGES ANNUELS

Tous les arbitres sont convoqués, en fonction de leur catégorie, au District de la Loire de Football, 2 rue de l'Artisanat, à St Priest en Jarez, pour le stage annuel : **présence obligatoire**.

- D3 : le samedi 10 juin, de 8h à 12h
- D4 : le dimanche 11 juin, de 8h à 12h

En cas d'indisponibilité, fournir un justificatif et appelez M. Victor PEREIRA au 06 16 98 37 18, pour venir sur une date d'un autre groupe.

UNAF ROANNE

-Super Coupe UNAF le **samedi 17 juin à ST NIZIER SOUS CHARLIEU**.

14h30 : vainqueur de la Coupe Intersport U18 contre club roannais le mieux classé en U18 D2,

16h30 : vainqueur de la Coupe Intersport D3-D4 contre club roannais le mieux classé en D3

SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75



PV SCJA du 05/06/2023

Président : Pascal Rebaud 06 14 68 55 67
Responsable de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres : Florian Rebaud 06 28 47 08 76
Responsable adjoint de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres: Victor Pereira 06 16 98 37 18
Responsable pôle formation : Victor Pereira 06 16 98 37 18
Validations rapports : Tahar Chalabi 06-62-58-38-19
Désignations U18 : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48
Désignations U15 : Guessoum Oussama 0783348866
Désignations observateurs, accompagnateurs : Issa Ghadab 06-52-68-08-97
Désignations Ligue jeunes : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48
Responsables administratifs « impayés » jeunes arbitres : Meyer Jrad 06 65 32 27 52
Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Christian Aurand 06 98 40 81 79
Responsable formation et administratif : Mchacht Zakaria 07 82 69 53 95

INFO CLUBS

Mesdames, Messieurs les présidents de CLUBS, la Commission départementale d'arbitrage refuse toutes demandes de **RE-CUSATION** d'un arbitre. Elle reste souveraine dans la désignation des arbitres des rencontres.

VIGILANCE FMI

Mesdames, Messieurs les arbitres **veuillez être vigilant dans la saisie des résultats du match** que vous avez arbitré

VIGILANCE OBSERVATION 2022/2023

Mesdames, Messieurs, vous n'êtes pas à jour de vos observations. Merci de vous signaler de toute urgence via le lien ci-dessous :

<https://forms.gle/fMUcXqZJz191bBUG8>

Pour rappel : Seniors D1 (3 Observations). Seniors D2 (2 observations). Seniors D3 (1 observation). Seniors D4 (1 Observation).
Pour les jeunes U18 et U15 (2 observations).

COMMISSION DE PREVENTION INFO - RAPPEL A TOUS LES ARBITRES

Un arbitre n'a pas le droit **d'activer ou de désactiver la gopro**. C'est le délégué qui doit le faire.
Le contrôle des licences doit se faire avec la gopro. Merci de bien vouloir en prendre bonne note.

STAGES ANNUELS

Tous les arbitres sont convoqués en fonction de votre catégorie (présence obligatoire) au district de la Loire de Football, 2 rue de l'artisanat à St Priest en Jarez, pour le stage annuel :

D3 : le samedi 10 juin de 8h à 12h
D4 : le dimanche 11 juin de 8h à 12h

En cas d'indisponibilité fournir un justificatif et appelez Victor PEREIRA au 06 16 98 37 18 pour venir sur une date d'un autre groupe.

SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais
Tél : 04.77.44.51.96

Réunion du 5 juin 2023

- Désignations : Yann DUSSUD : 0788367709
- Secrétaire : Jean Claude LIGOUT



RENOUVELLEMENT DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET OBSERVATEURS SAISON 2023 - 2024

Les documents relatifs au renouvellement du dossier administratif sont en ligne sur le site du District de la Loire (page d'accueil ou rubrique arbitrage / actualité).

L'ensemble des documents doit impérativement être envoyé en une seule fois, pour le samedi 15 juillet, dernier délai, à la Délégation du Roannais pour les arbitres roannais.

Attention, comme cela vous a été annoncé depuis longtemps, avec un délai laissé par la FFF de 3 ans, votre dossier médical ne pourra pas être validé si vous n'avez pas fourni l'échographie cardiaque. A fournir une seule fois dans votre carrière pour les arbitres MAJEURS (jeunes ou seniors). Si vous l'avez déjà fourni, vous n'avez pas à la fournir de nouveau.

Toute désignation ne sera possible qu'après réception du dossier complet.
En outre, il faudra obligatoirement avoir renouvelé votre licence pour pouvoir être désigné sur un match.
Prenez contact avec votre club d'appartenance le plus rapidement possible.

DATE A RETENIR

Nous vous informons que l'**Assemblée Générale des arbitres** est programmée le :
samedi 9 septembre 2023
Complexe sportif des Bullieux, à Andrézieux-Bouthéon
Prévoir la journée complète.

Nous vous rappelons que votre présence est **obligatoire**.

COURRIER ENVOYE

M. BERNIGAUD Kylian – Roannais Foot 42

RAPPEL AUX ARBITRES

Vous êtes tenus de faire vos notes de frais sur le document officiel du District. Aucun autre document écrit ne sera pris en compte par les clubs.

IMPORTANT

Echographie cardiaque à fournir pour le **30 juin** pour renouvellement dossier arbitre
Prévoir rendez-vous chez un cardiologue, les délais d'obtention étant très longs et la Ligue ne valide pas la licence sans cet examen.
MM. CARMINOT Sullivan – HAMOUCHE Jessim – MAYET Maxence – MOTTET Maxime – NIEPCE Corentin – PETITBOUT Emilien – WATTIEZ Louis

UNAF ROANNE

-Super Coupe UNAF le **samedi 17 juin à ST NIZIER SOUS CHARLIEU.**

14h30 : vainqueur de la Coupe Intersport U18 contre club roannais le mieux classé en U18 D2,

16h30 : vainqueur de la Coupe Intersport D3-D4 contre club roannais le mieux classé en D3.

koesio
CONNEXION MAXIMALE

Loire
LE DÉPARTEMENT

INTERSPORT
Le sport, la plus belle des rencontres



RENCONTRES

**COUPES - TROPHÉES
MÉDAILLES**
Lots pour Tounoi : www.france-kermesse.com

Vente en ligne

**FOREZ
DISTRIBUTION**
R.D. 1089
42130 STE AGATHE
LA BOUTERESSE

www.france-medailles.com

INTERSPORT
Le sport, la plus belle des rencontres

BAYLE
Boucher - Charcutier
Traiteur - Pâtissier

SOUCHON
Boissons
Services
1923

CA
LOIRE HAUTE-LOIRE

HG
Hôtel du Golf
Saint-Étienne

france
bleu
saint-étienne loire



terrains de sport engazonnés
stabilisés et synthétiques

technigazon
Téléphone : 07 72 18 95 13
Email : rhonealpes@technigazon.fr

PicArdi
Broderie Textile

Philippe PLAINARD
Gérant
06 76 95 29 90
philippe@pic-ardi.com

1329 Rue Louise Michel - B.I.R 1 - ZI La Vilette - 42153 RIORGES
Tél 04 77 78 10 74 - Fax 04 77 70 45 27 - www.pic-ardi.com
Siret : 449 825 009 060 31 - TVA Intra - FR 01 449 825 009 - APE : 1399Z

La Paix
RESTAURANT

Pasquier
brioche

koesio
CONNEXION MAXIMALE

E. LECLERC
SAINT PRIEST EN JAREZ

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

Route de l'Etrat
SAINT PRIEST EN JAREZ

JCKB
INTERNATIONAL

MAJUSCULE alpha bureau
AU BUREAU *comme à la maison* www.pgdis.com

14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - poylo@pgdis.com

**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

Loire
LE DÉPARTEMENT

Coupe Intersport D3 - D4 / Phase 1		Poule Unique		16
25841412	81707.1 11/06/23 16H30	(SE.D3) St Denis/Caban 1	- Roanne Mayotte 1 (SE.D4)	Parc Des Sports De Galliéni 1 à RIORGES
Arbitre centre	BENLHASSEN Mehdi		2545517464	
Arbitre assistant 1	VAUDIER Sacha		2547727362	
Arbitre assistant 2	CHAVANY Emmanuel		2519431002	
Délégué principal				
Délégué adjoint 1				
Observateur principal				
Coupe Intersport D5 / Phase 1		Poule Unique		17
25841413	81708.1 11/06/23 14H	(SE.D5) Goal Foot 2	- Ste Foy St Sulpice 1 (SE.D5)	Parc Des Sports De Galliéni 1 à RIORGES
Arbitre centre	DIAS Christopher		2548645219	
Arbitre assistant 1	BOUSTANI Nabil		2519413189	
Arbitre assistant 2	BREMOND Aurelien		2546815261	
Délégué principal				
Délégué adjoint 1				
Observateur principal				
Coupe Intersport U18 / Phase 1		Poule Unique		250
25841585	81709.1 10/06/23 17H	(U18 D2) Riorges F.C 1	- Loire Sornin 1 (U18 D2)	Parc Des Sports De Galliéni 1 à RIORGES
Arbitre centre	BISSAY Matthieu		2546840405	
Arbitre assistant 1	BISSUEL Noe		2544517387	
Arbitre assistant 2	ACAR Eray		2545124296	
Délégué principal				
Délégué adjoint 1				
Coupe Intersport U15 / Phase 1		Poule Unique		251
25841586	81710.1 10/06/23 14H30	(U15 D1) Coteau Olymp 1	- Filerin Us 1 (U15.D3)	Parc Des Sports De Galliéni 1 à RIORGES
Arbitre centre	COLLANGES Thibault		2546056946	
Arbitre assistant 1	BEN SADDIK Syfdine		2548536095	
Arbitre assistant 2	TOK Berat		2547004501	
Délégué principal				
Délégué adjoint 1				



DÉSIGNATIONS

**COUPES - TROPHÉES
MÉDAILLES**

Lots pour Tournoi : www.france-kermesse.com

Vente en ligne

**FOREZ
DISTRIBUTION**
BAZAR PONS

R.D. 1089
42130 STE AGATHE
LA BOUTERESSE

www.france-medailles.com

INTERSPORT
Le sport, la plus belle des rencontres

B

BAYLE

Boucher - Charcutier
Traiteur - Pâtissier

SOUCHON
Boissons
Services

1922

CA

LOIRE HAUTE-LOIRE

HG

Hôtel du Golf
Saint-Étienne

france
bleu
saint-étienne loire



terrains de sport engazonnés
stabilisés et synthétiques

technigazon

Téléphone : 07 72 18 95 13
Email : rhonealpes@technigazon.fr

PicArdi
Broderie Textile

Philippe PLAINARD
Gérant
06 76 95 29 90
philippe@pic-ardi.com

1329 Rue Louise Michel - B.I.R 1 - ZI La Vilette - 42153 RIORGES
Tél 04 77 78 10 74 - Fax 04 77 70 45 27 - www.pic-ardi.com
Siret : 449 825 009 000 31 - TVA Intra - FR 01 449 825 009 - APE 1399Z

La Passise
RESTAURANT

**brûlée
Pasquier**

koesio
CONNEXION MAXIMALE

E.LECLERC
SAINT PRIEST EN JAREZ

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

Route de l'Étrat
SAINT PRIEST EN JAREZ

JCKB
INTERNATIONAL

MAJUSCULE
AU BUREAU *à la maison*

alpha bureau
www.pgdis.com

14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - polylo@pgdis.com

S AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

Loire
LE DÉPARTEMENT

Monsieur ACAR Eray 2545124296

Samedi	10/06/2023	17H	Coupe Intersport U18 / Phase 1	Poule Unique	250
Arbitre assistant 2	25841585	81709.1	Riorges F.C 1- Loire Sornin 1	5 km	Parc Des Sports De Galliéni 1 à RIORGES
	Arbitre centre		BISSAY Matthieu	2546840405	
	Arbitre assistant 1		BISSUEL Noe	2544517387	
	Délégué principal				
	Délégué adjoint 1				

Monsieur BEN SADDIK Syfdine 2548536095

Samedi	10/06/2023	14H30	Coupe Intersport U15 / Phase 1	Poule Unique	251
Arbitre assistant 1	25841586	81710.1	Coteau Olymp 1- Filerin Us 1	4 km	Parc Des Sports De Galliéni 1 à RIORGES
	Arbitre centre		COLLANGES Thibault	2546056946	
	Arbitre assistant 2		TOK Berat	2547004501	
	Délégué principal				
	Délégué adjoint 1				

Monsieur BENLHASSEN Mehdi 2545517464

Dimanche	11/06/2023	16H30	Coupe Intersport D3 - D4 / Phase 1	Poule Unique	16
Arbitre centre	25841412	81707.1	St Denis/Caban 1- Roanne Mayotte 1	4 km	Parc Des Sports De Galliéni 1 à RIORGES
	Arbitre assistant 1		VAUDIER Sacha	2547727362	
	Arbitre assistant 2		CHAVANY Emmanuel	2519431002	
	Délégué principal				
	Délégué adjoint 1				
	Observateur principal				

Monsieur BISSAY Matthieu 2546840405

Samedi	10/06/2023	17H	Coupe Intersport U18 / Phase 1	Poule Unique	250
Arbitre centre	25841585	81709.1	Riorges F.C 1- Loire Sornin 1	29 km	Parc Des Sports De Galliéni 1 à RIORGES
	Arbitre assistant 1		BISSUEL Noe	2544517387	
	Arbitre assistant 2		ACAR Eray	2545124296	
	Délégué principal				
	Délégué adjoint 1				

Monsieur BISSUEL Noe 2544517387

Samedi	10/06/2023	17H	Coupe Intersport U18 / Phase 1	Poule Unique	250
Arbitre assistant 1	25841585	81709.1	Riorges F.C 1- Loire Sornin 1		Parc Des Sports De Galliéni 1 à RIORGES
	Arbitre centre		BISSAY Matthieu	2546840405	
	Arbitre assistant 2		ACAR Eray	2545124296	
	Délégué principal				
	Délégué adjoint 1				

Monsieur BOUSTANI Nabil 2519413189

Dimanche	11/06/2023	14H	Coupe Intersport D5 / Phase 1	Poule Unique	17
Arbitre assistant 1	25841413	81708.1	Goal Foot 2- Ste Foy St Sulpice 1	8 km	Parc Des Sports De Galliéni 1 à RIORGES
	Arbitre centre		DIAS Christopher	2548645219	
	Arbitre assistant 2		BREMOND Aurelien	2546815261	
	Délégué principal				
	Délégué adjoint 1				
	Observateur principal				

Monsieur BREMOND Aurelien 2546815261

Dimanche	11/06/2023	14H	Coupe Intersport D5 / Phase 1	Poule Unique	17
Arbitre	25841413	81708.1	Goal Foot 2- Ste Foy St Sulpice 1	71 km	Parc Des Sports De Galliéni 1 à

Monsieur BREMOND Aurelien 2546815261						
assistant 2	Arbitre centre	DIAS Christopher	2548645219		RIORGES	
	Arbitre assistant 1	BOUSTANI Nabil	2519413189			
	Délégué principal					
	Délégué adjoint 1					
	Observateur principal					
Monsieur CHAVANY Emmanuel 2519431002						
Dimanche	11/06/2023	16H30	Coupe Intersport D3 - D4 / Phase 1	Poule Unique		16
Arbitre assistant 2	25841412	81707.1	St Denis/Caban 1- Roanne Mayotte 1	8 km	Parc Des Sports De Galliéni 1 à RIORGES	
	Arbitre centre	BENLHASSEN Mehdi	2545517464			
	Arbitre assistant 1	VAUDIER Sacha	2547727362			
	Délégué principal					
	Délégué adjoint 1					
	Observateur principal					
Monsieur COLLANGES Thibault 2546056946						
Samedi	10/06/2023	14H30	Coupe Intersport U15 / Phase 1	Poule Unique		251
Arbitre centre	25841586	81710.1	Coteau Olymp 1- Filerin Us 1	22 km	Parc Des Sports De Galliéni 1 à RIORGES	
	Arbitre assistant 1	BEN SADDIK Syfdine	2548536095			
	Arbitre assistant 2	TOK Berat	2547004501			
	Délégué principal					
	Délégué adjoint 1					
Monsieur DIAS Christopher 2548645219						
Dimanche	11/06/2023	14H	Coupe Intersport D5 / Phase 1	Poule Unique		17
Arbitre centre	25841413	81708.1	Goal Foot 2- Ste Foy St Sulpice 1	20 km	Parc Des Sports De Galliéni 1 à RIORGES	
	Arbitre assistant 1	BOUSTANI Nabil	2519413189			
	Arbitre assistant 2	BREMOND Aurelien	2546815261			
	Délégué principal					
	Délégué adjoint 1					
	Observateur principal					
Monsieur TOK Berat 2547004501						
Samedi	10/06/2023	14H30	Coupe Intersport U15 / Phase 1	Poule Unique		251
Arbitre assistant 2	25841586	81710.1	Coteau Olymp 1- Filerin Us 1	4 km	Parc Des Sports De Galliéni 1 à RIORGES	
	Arbitre centre	COLLANGES Thibault	2546056946			
	Arbitre assistant 1	BEN SADDIK Syfdine	2548536095			
	Délégué principal					
	Délégué adjoint 1					
Monsieur VAUDIER Sacha 2547727362						
Dimanche	11/06/2023	16H30	Coupe Intersport D3 - D4 / Phase 1	Poule Unique		16
Arbitre assistant 1	25841412	81707.1	St Denis/Caban 1- Roanne Mayotte 1	1 km	Parc Des Sports De Galliéni 1 à RIORGES	
	Arbitre centre	BENLHASSEN Mehdi	2545517464			
	Arbitre assistant 2	CHAVANY Emmanuel	2519431002			
	Délégué principal					
	Délégué adjoint 1					
	Observateur principal					

AMENDES



Club :	533556	A.S. CHATEAUNEUF					
Dossier :	21141141	du	06/06/2023	District 4/ Phase Unique	Poule F	24870514	04/06/2023
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL						
Décision :	10	Amende :	Forfait Simple Seniors	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				05/06/2023	05/06/2023		50,00€

Club :	516959	F.C. COMMELLE VERNAY					
Dossier :	21141130	du	06/06/2023	District 2/ Phase Unique	Poule B	24630439	28/05/2023
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL						
Décision :	10	Amende :	Forfait Simple Seniors	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				05/06/2023	05/06/2023		50,00€

Club :	533730	A.S. ST FERREOL GAMPILLE FIRMINY					
Dossier :	21141140	du	06/06/2023	District 3/ Phase Unique	Poule C	24635406	28/05/2023
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL						
Décision :	39	Amende :	Remboursement Frais De Dossier	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				05/06/2023	05/06/2023		40,00€

Club :	563727	AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE					
Dossier :	21141128	du	06/06/2023	District 4/ Phase Unique	Poule E	24870332	28/05/2023
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL						
Décision :	10	Amende :	Forfait Simple Seniors	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				05/06/2023	05/06/2023		50,00€

Club :	504775	L'ETRAT LA TOUR SPORTIF					
Dossier :	21141339	du	06/06/2023	U15 D1/ Phase Unique	Unique	24862071	19/03/2023
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL						
Décision :	43	Amende :	Remboursement Frais administratif D'Appel	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				05/06/2023	05/06/2023		100,00€

Club :	517279	U.S. L'HORME					
Dossier :	21141169	du	06/06/2023	District 1/ Phase Unique	Poule Unique	24629561	28/05/2023
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL						
Décision :	39	Amende :	Remboursement Frais De Dossier	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				05/06/2023	05/06/2023		40,00€

Dossier :	21141170	du	06/06/2023	District 1/ Phase Unique	Poule Unique	24629561	28/05/2023
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL						
Décision :	42	Amende :	Joueur Suspendu Ayant Participe A Match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				05/06/2023	05/06/2023		50,00€
Dossier :	21141172	du	06/06/2023	District 1/ Phase Unique	Poule Unique	24629561	28/05/2023
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL						
Décision :	40	Amende :	Match Perdu Par Penalite	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				05/06/2023	05/06/2023		60,00€

Club :	537227	O. DU MONTCEL					
Dossier :	21141146	du	06/06/2023	U18 D3/ Phase 2	Poule A	25423919	29/04/2023
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL						
Décision :	39	Amende :	Remboursement Frais De Dossier	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				05/06/2023	05/06/2023		40,00€

Club :	564205	SORBIERS LA TALAUDIERE FOOTBALL					
Dossier :	21141341	du	06/06/2023			25787717	06/05/2023

Cp Complémentaire Féminine À 8/ Cp Compl À 8 Poule Unique

Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL					
Décision :	43	Amende : Remboursement Frais administratif D'Appel	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			05/06/2023	05/06/2023		100,00€

Club :	551381	UNION SPORTIVE ECOTAY MOINGT				
Dossier :	21141132	du 06/06/2023	District 5/ Phase Unique	Poule D	24870683	28/05/2023
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL					
Décision :	12	Amende : Forfait General Seniors (Match Retour)	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			05/06/2023	05/06/2023		100,00€

Club :	500153	A.C. RIPAGERIEN RIVE DE GIER				
Dossier :	21141134	du 06/06/2023	District 5/ Phase Unique	Poule F	24870947	28/05/2023
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL					
Décision :	10	Amende : Forfait Simple Seniors	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			05/06/2023	05/06/2023		50,00€

Club :	551245	GAND O. AVENIR LOIRE F.				
Dossier :	21141137	du 06/06/2023	District 2/ Phase Unique	Poule B	24630440	28/05/2023
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL					
Décision :	39	Amende : Remboursement Frais De Dossier	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			05/06/2023	05/06/2023		40,00€

Club :	590282	SAINT-CHAMOND FOOT				
Dossier :	21141136	du 06/06/2023	District 3/ Phase Unique	Poule D	24635542	28/05/2023
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL					
Décision :	39	Amende : Remboursement Frais De Dossier	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			05/06/2023	05/06/2023		40,00€

Club :	525870	ENT.S. ST CHRISTO MARCENOD				
Dossier :	21141135	du 06/06/2023	District 3/ Phase Unique	Poule D	24635543	28/05/2023
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL					
Décision :	39	Amende : Remboursement Frais De Dossier	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			05/06/2023	05/06/2023		40,00€

Club :	500430	COTE CHAUDE SP. ST ETIENNE				
Dossier :	21141219	du 06/06/2023	District 2/ Phase Unique	Poule B	24630442	28/05/2023
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL					
Décision :	39	Amende : Remboursement Frais De Dossier	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			05/06/2023	05/06/2023		40,00€

Dossier :	21141221	du 06/06/2023	District 2/ Phase Unique	Poule B	24630442	28/05/2023
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL					
Décision :	40	Amende : Match Perdu Par Penalite	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			05/06/2023	05/06/2023		60,00€

Club :	518872	ST ETIENNE U.C. TERRENOIRE				
Dossier :	21141355	du 06/06/2023	Championnat Critérium Cd3*/ Unique	Poule D	24575335	18/03/2023
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL					
Décision :	43	Amende : Remboursement Frais administratif D'Appel	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			05/06/2023	05/06/2023		100,00€
Dossier :	21141358	du 06/06/2023	Championnat Critérium Cd3*/ Unique	Poule D	24575335	18/03/2023
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL					
			Date d'effet	Date de fin		Montant

Décision : 52 Amende : Frais De Deplacement Arbitre 05/06/2023 05/06/2023 Fin récidive 20,51€

Club :	563864	OLYMPIQUE DE TERRENOIRE								
Dossier :	21141350	du	06/06/2023	U15 D3/ 2°Phase	Poule A	25425061	12/03/2023			
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL									
Décision :	43	Amende :	Remboursement Frais administratif D'Appel	Date d'effet	05/06/2023	Date de fin	05/06/2023	Fin récidive	Montant	100,00€

Club :	529721	A.S. ST HILAIRE CUSSON VALMITTE								
Dossier :	21141133	du	06/06/2023	District 5/ Phase Unique	Poule E	24870817	28/05/2023			
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL									
Décision :	10	Amende :	Forfait Simple Seniors	Date d'effet	05/06/2023	Date de fin	05/06/2023	Fin récidive	Montant	50,00€

Club :	529727	F.C. ST PAUL EN JAREZ								
Dossier :	21141347	du	06/06/2023	U18 D3/ Phase 2	Poule A	25423906	18/03/2023			
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL									
Décision :	43	Amende :	Remboursement Frais administratif D'Appel	Date d'effet	05/06/2023	Date de fin	05/06/2023	Fin récidive	Montant	100,00€

Club :	527379	U.S. VILLARS								
Dossier :	21141131	du	06/06/2023	District 4/ Phase Unique	Poule F	24870509	28/05/2023			
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL									
Décision :	12	Amende :	Forfait General Seniors (Match Retour)	Date d'effet	05/06/2023	Date de fin	05/06/2023	Fin récidive	Montant	100,00€
Dossier :	21141206	du	06/06/2023	U15 D1/ Phase Unique	Unique	24862124	04/06/2023			
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL									
Décision :	16	Amende :	fofait simple jeunes	Date d'effet	05/06/2023	Date de fin	05/06/2023	Fin récidive	Montant	30,00€

AMENDES



Club :	516959	F.C. COMMELLE VERNAY					
Dossier :	21140993	du	05/06/2023	District 4/ Phase Unique	Poule B	24915988	04/06/2023
Personne :	SEC - SECRETARIAT GENERAL						
Décision :	10	Amende :	Forfait Simple Seniors	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				05/06/2023	05/06/2023		50,00€

Club :	545881	A.S. DU PARC D/SP.					
Dossier :	21140996	du	05/06/2023	District 4/ Phase Unique	Poule A	24915851	28/05/2023
Personne :	SEC - SECRETARIAT GENERAL						
Décision :	40	Amende :	Match Perdu Par Penalite	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				05/06/2023	05/06/2023		60,00€
Dossier :	21140997	du	05/06/2023	District 4/ Phase Unique	Poule A	24915851	28/05/2023
Personne :	SEC - SECRETARIAT GENERAL						
Décision :	42	Amende :	Joueur Suspendu Ayant Participe Au Match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				05/06/2023	05/06/2023		50,00€
Dossier :	21141000	du	05/06/2023	District 4/ Phase Unique	Poule A	24915851	28/05/2023
Personne :	SEC - SECRETARIAT GENERAL						
Décision :	39	Amende :	Frais De Dossiers	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				05/06/2023	05/06/2023		40,00€

Club :	837892	S.L. ATEL. ROANNAIS CONSTR. TEXT					
Dossier :	21140994	du	05/06/2023	Champ. Criterium - 2° Phase/ Phase 2	Groupe 1	25786467	03/06/2023
Personne :	SEC - SECRETARIAT GENERAL						
Décision :	10	Amende :	Forfait Simple Seniors	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				05/06/2023	05/06/2023		50,00€

Club :	527615	A.S. VILLERS					
Dossier :	21141006	du	05/06/2023	District 5/ Phase Unique	Poule C	24915721	04/06/2023
Personne :	SEC - SECRETARIAT GENERAL						
Décision :	12	Amende :	Forfait General (Match Retour)	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				05/06/2023	05/06/2023		100,00€



RESULTATS

**COUPES - TROPHÉES
MÉDAILLES**
Lots pour Tounoi : www.france-kermesse.com

Vente en ligne

**FOREZ
BOISSONS
DISTRIBUTION**

R.D. 1083
42130 STE AGATHE
LA BOUTERESSE

www.france-medailles.com



B
BAYLE
Boucher - Charcutier
Traiteur - Pâtissier



LOIRE HAUTE-LOIRE



terrains de sport engazonnés
stabilisés et synthétiques

technigazon

Téléphone : 07 72 18 95 13
Email : rhonealpes@technigazon.fr

PicArdi
Broderie Textile

Philippe PLAINARD
Gérant
06 76 95 29 90
philippe@pic-ardi.com

1329 Rue Louise Michel - B.I.R 1 - ZI La Vilette - 42153 RIORGES
Tél 04 77 78 10 74 - Fax 04 77 70 45 27 - www.pic-ardi.com
Siret : 449 825 009 060 31 - TVA Intrà - FR 01 449 825 009 - APE : 1399Z



koesio
CONNEXION MAXIMALE

E.LECLERC
SAINT PRIEST EN JAREZ

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

Route de l'Etrat
SAINT PRIEST EN JAREZ



MAJUSCULE alpha bureau
AU BUREAU *comme à la maison* www.pgdis.com

14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - poylo@pgdis.com



District 1 / Phase Unique	Poule Unique	1
----------------------------------	---------------------	----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
24629560	50394.2	28/05/2023	Anzieux Foot 1 - Roannais Foot 42 2	3 - 5		31/05/2023	G
24629561	50395.2	28/05/2023	L Horme Us 1 - Af Pays De Coise 1	P 0 - 1		28/05/2023 17:06	F
24629562	50396.2	28/05/2023	Etrat La Tour 2 - Chambeon/Magn 1	8 - 2		28/05/2023 17:21	F
24629563	50397.2	28/05/2023	S.Christo/Mar 1 - Sorbiers Talaudiere 1	1 - 0		28/05/2023 17:23	F
24629564	50398.2	28/05/2023	Champdieu Marcilly 1 - Se.Fc Etienne 1	1 - 3		28/05/2023 18:55	F
24629565	50399.2	28/05/2023	Cellieu Js 1 - Chfeug.Dervau 1	5 - 3		28/05/2023 17:23	F

District 2 / Phase Unique	Poule A	2
----------------------------------	----------------	----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
24631991	50552.2	28/05/2023	Chateaufort 1 - S.Paul/Jarez 2	2 - 2		28/05/2023 17:26	F
24631992	50553.2	28/05/2023	Veauche Es 2 - Savigneux Montbrison 2	1 - 3		28/05/2023 17:22	F
24631993	50554.2	28/05/2023	Avenir Cote Foot 1 - S.Romain/Puy 1	2 - 1		28/05/2023 17:59	F
24631994	50555.2	28/05/2023	Coteau Olymp. 1 - S.Just.Rbt As 1	3 - 2		28/05/2023 17:17	F
24631995	50556.2	28/05/2023	Bussieres Us 1 - Montagnes Du Matin 1	3 - 1		28/05/2023 17:44	F
24631996	50557.2	28/05/2023	Cremaux Cs 1 - Riorges F.C 1	4 - 3		28/05/2023 17:05	F

District 2 / Phase Unique	Poule B	3
----------------------------------	----------------	----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
24630439	50485.2	28/05/2023	Commelle Fc 1 - Ric O Du Montcel 1	(1) F - 3		06/06/2023	G
24630440	50486.2	28/05/2023	St Galmier Chamboeuf 2 - Goal Foot 1	5 - 1		28/05/2023 17:31	F
24630441	50487.2	28/05/2023	Boisset/Chalain 1 - Forez Donzy Fc 1	3 - 1		28/05/2023 18:35	F
24630442	50488.2	28/05/2023	Se Cotechaude 2 - Se Co La Riviere 1	P 0 - 1		28/05/2023 17:08	F
24630443	50489.2	28/05/2023	Loire Sornin 1 - Ent. Lignon Fc 1	1 - 1		28/05/2023 17:33	F
24630444	50490.2	28/05/2023	Olymp Est Roannais 1 - Ecotay Moingt Us 1	3 - 2		28/05/2023 17:22	F

District 3 / Phase Unique	Poule C	6
----------------------------------	----------------	----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
24635406	50618.2	28/05/2023	Chf Algeriens 2 - S.Ferreol As 1	5 - 2		28/05/2023 17:46	F
24635407	50619.2	28/05/2023	Fouillouse Us 2 - Psm Foot 1	2 - 7		28/05/2023 17:33	F
24635408	50620.2	28/05/2023	Ondaine O.C 1 - Se.Suc Terren 1	3 - 1		28/05/2023 17:30	F
24635409	50621.2	28/05/2023	S.Marcellin F 1 - Se.S.Char.Vig 1	1 - 1		28/05/2023 17:17	F
24635410	50622.2	28/05/2023	Usson Ss 1 - Etrat La Tour 3	1 - 0		28/05/2023 17:10	F

District 3 / Phase Unique	Poule D	7
----------------------------------	----------------	----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
24635539	50685.2	28/05/2023	Villars Us 2 - S.Joseph - St Martin 1	0 - 1		28/05/2023 17:15	F
24635540	50686.2	28/05/2023	Af Pays De Coise 2 - Se.Olympique 1	1 - 1		31/05/2023	G
24635541	50687.2	28/05/2023	Se.Metare Us 1 - L Horme Us 2	1 - 4		28/05/2023 17:56	F
24635542	50688.2	28/05/2023	Firminy Insersport 2 - St Chamond Foot 2	5 - 0		28/05/2023 17:40	G
24635543	50689.2	28/05/2023	S.Christo/Mar 2 - Sch.Feu Vert 1	1 - 4		28/05/2023 17:19	F

District 4 / Phase Unique	Poule D	11
----------------------------------	----------------	-----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
-------	------	------------	--	------	----------	-------------	------------------

24870154	51109.2	28/05/2023	Bellegarde Sp 1 - St Galmier Chamboeuf 3	3 - 1		28/05/2023 17:14	F
24870156	51111.2	28/05/2023	S.Romain/Puy 2 - S.Antheme Cs 1	2 - 3		28/05/2023 17:38	F
24870157	51112.2	28/05/2023	Haut Forez Es 1 - Olympique Du Forez 1	2 - 1		28/05/2023 17:08	F
24870158	51113.2	28/05/2023	Toranche Football 2 - Bonson/St Cyprien Fc 1	3 - 3		28/05/2023 18:42	F

District 4 / Phase Unique**Poule E****12**

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
24870331	51175.2	28/05/2023	Abh Fc 1 - Andrezieux-Bout. Fc 3	4 - 1		28/05/2023 16:58	F
24870332	51176.2	28/05/2023	Af Pays De Coise 3 - S.Priest/Jar 2	(2) F - 3		06/06/2023	G
24870333	51177.2	28/05/2023	Bords De Loire Fc 1 - S.Just.Rbt.As 2	4 - 2		28/05/2023 17:27	F

District 4 / Phase Unique**Poule F****13**

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
24870508	51241.2	28/05/2023	Chateauneuf 2 - Cellieu Js 2	2 - 1		28/05/2023 15:14	F
24870509	51242.2	28/05/2023	Villars Us 3 - Doizieux Es 1	(3) F - 3		06/06/2023	G
24870510	51243.2	28/05/2023	Ric O Du Montcel 2 - Se.Portugais 1	3 - 5		28/05/2023 17:19	F
24870511	51244.2	28/05/2023	Genilac ,Fc 1 - S.Jea.Bonn Es 1	0 - 1		28/05/2023 19:47	F
24870513	51246.2	28/05/2023	Sorbiers Talaudiere 3 - S.Romain/Athe 1	8 - 2		31/05/2023	G

District 5 / Phase Unique**Poule D****747**

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
24870682	51307.2	28/05/2023	Montagnes Du Matin 2 - Chambeon/Magn 3	3 - 1		28/05/2023 17:16	F
24870683	51308.2	28/05/2023	Anzieux Foot 3 - Ecotay Moingt Us 3	3 - F (3)		06/06/2023	G
24870687	51312.2	28/05/2023	Verrieres 1 - Aveizieus As 2	5 - 0		28/05/2023 17:03	F

District 5 / Phase Unique**Poule E****18**

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
24870814	51373.2	28/05/2023	Ht Pilat Interfoot 2 - S.Ferreol As 2	1 - 1		28/05/2023 17:10	F
24870815	51374.2	28/05/2023	Sorbiers Quartier 1 - Ussois Ss 2	(1) F - 3		31/05/2023	G
24870816	51375.2	28/05/2023	Cuzieu As 1 - S.Marcellin F 2	3 - F (2)		31/05/2023	G
24870817	51376.2	28/05/2023	Se.Olymp Terrenoire 1 - S.Hi.Cuss.Val 1	3 - F (1)		06/06/2023	G
24870818	51377.2	28/05/2023	Psm Foot 2 - Bonson/St Cyprien Fc 2	1 - 7		28/05/2023 16:56	F

District 5 / Phase Unique**Poule F****19**

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
24870946	51439.2	28/05/2023	Sch Le Creux 1 - A.S. La Chaumiere 1	1 - 3		28/05/2023 17:37	F
24870947	51440.2	28/05/2023	Se.Avantgarde 1 - Rive/Gier Acr 2	3 - F (2)		06/06/2023	G

Feminiens Seniors À 8 / Phase Un**Poule D4****849**

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
25299905	53469.2	31/05/2023	Avenir Cote Foot 1 - Roann Portuga 1	10 - 0		31/05/2023 23:35	F

U18 Feminin Inter District / Phase 1**Poule Unique****841**

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
25099089	52469.2	27/05/2023	U.S. Brioude 1 - Se Fc Etienne 1	2 - 1		27/05/2023 19:03	F
25099090	52470.2	27/05/2023	St Chamond Foot 1 - Satsc 1	0 - 3		23/05/2023	G

U18 D2 / Phase Unique	Poule A	668
------------------------------	----------------	------------

Match	Code	Date match	Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm.	Arr été
24859074	50883.2	27/05/2023	Ondaine O.C 1 - Af Pays De Coise 1	3 - 1	27/05/2023 17:36	F	

U18 D3 / Phase 2	Poule C	803
-------------------------	----------------	------------

Match	Code	Date match	Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm.	Arr été
25424039	53628.2	26/05/2023	Montagnes Du Matin 2 - Feurs Forez Donzy 2	0 - 3	26/05/2023 20:57	F	

U15 D3 / 2°Phase	Poule A	806
-------------------------	----------------	------------

Match	Code	Date match	Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm.	Arr été
25425095	53744.2	28/05/2023	Se Metare Us 1 - Rive/Gier Acr 2	Non joué	28/05/2023 17:56	N	

Femini nes U15 / D2 -Phase 2	Unique	814
-------------------------------------	---------------	------------

Match	Code	Date match	Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm.	Arr été
25723619	54885.1	27/05/2023	Roch S.Genest 2 - Roanne Fc 2	5 - 3	27/05/2023 15:59	F	
25723620	54886.1	27/05/2023	Se Fc Etienne 1 - Chfeug.Dervau 1	5 - 3	27/05/2023 15:40	F	
25723621	54887.1	27/05/2023	Rhins Trambouze F. 1 - Rive De Gier 1	0 - 1	27/05/2023 15:54	F	
25723622	54888.1	27/05/2023	Fouillouse Us 1 - St Charles Vg 1	3 - 1	27/05/2023 15:22	F	
25723623	54889.1	27/05/2023	Cours A.S. 1 - Riorges F.C. 1	0 - 12	27/05/2023 16:41	F	

Femini nes U15 / D1 - Phase 2	Unique	813
--------------------------------------	---------------	------------

Match	Code	Date match	Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm.	Arr été
25723703	54925.1	01/06/2023	Gf Monts Et Plaine 1 - Roch S.Genest 1	9 - 1	01/06/2023 20:48	F	
25723708	54930.1	27/05/2023	Roch S.Genest 1 - Roanne Fc 1	1 - 6	27/05/2023 15:57	F	
25723709	54931.1	27/05/2023	Fco Firminy Inser 1 - Sorbiers Talaudiere 1	9 - 1	27/05/2023 15:30	F	
25723712	54934.1	27/05/2023	S.Paul/Jarez 1 - Feurs Forez Donzy 1	8 - 3	27/05/2023 17:44	F	

Femini nes U13 / Phase Deux	D2	883
------------------------------------	-----------	------------

Match	Code	Date match	Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm.	Arr été
25786349	54993.1	27/05/2023	Se.Fc Etienne 1 - Filerin Us 1	3 - 17	29/05/2023 20:56	E	
25786350	54994.1	27/05/2023	Sorbiers Talaudiere 1 - S.Just.Rbt As 1	20 - 0	28/05/2023 09:54	E	
25786351	54995.1	27/05/2023	St Chamond Foot 1 - Rive De Gier 1	0 - 3	28/05/2023 18:26	E	

Championnat Futsal / Phase 1	Poule Unique	748
-------------------------------------	---------------------	------------

Match	Code	Date match	Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm.	Arr été
25299833	53431.2	26/05/2023	Plcq Futsal Club 2 - Roannais Futsal 1	3 - 6	26/05/2023 21:57	F	

Rencontre 40 Ans À 7 / Phase Unique	Poule C	302
--	----------------	------------

Match	Code	Date match	Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm.	Arr été
25077783	52211.2	26/05/2023	Cellieu Js 10 - Se.Portugais 10	3 - 3	29/05/2023 10:34	E	
25077784	52212.2	26/05/2023	Se.Fc Etienne 10 - Chateauneuf 10	4 - 4	22/05/2023 23:06	E	

Rencontre 40 Ans À 7 / Phase Unique	Poule D	303
--	----------------	------------

Match	Code	Date match	Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm.	Arr été
-------	------	------------	------	----------	-------------	-------	------------

25078212 52346.2 26/05/2023 Ht Pilat Interfoot 11 - Villars Us 11 3 - 3 27/05/2023 09:52 E

Rencontre 40 Ans À 7 / Phase Unique **Poule E** **413**

Match	Code	Date match	Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
25077889	52255.2	26/05/2023	Cote Durieux 10 - Sury/Comtal 10	2 - 2	27/05/2023 09:25	E
25077890	52256.2	26/05/2023	Luriecq Fc 10 - Verrieres A.S 10	5 - 5	28/05/2023 19:48	E
25077892	52258.2	26/05/2023	Veauche Es 11 - Bords De Loire Fc 10	Non joué	29/05/2023 07:55	N

Rencontre 40 Ans À 7 / Phase Unique **Poule F** **501**

Match	Code	Date match	Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
25077994	52302.2	26/05/2023	Villars Us 10 - S.Gen.Malifau 11	8 - 8	28/05/2023 15:06	E

Coupe Feminines A 8 / Phase 1 **Poule Unique** **648**

Match	Code	Date match	Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
25787855	55025.1	27/05/2023	Bonson/St Cyprien 1 - Psm Foot 1	3 - 1	27/05/2023 16:56	F



RESULTATS

**COUPES - TROPHÉES
MÉDAILLES**

Lots pour Tounoi : www.france-kermesse.com

Vente en ligne

**FOREZ
DISTRIBUTION**
BIBAR PONS

R.D. 1089
42130 STE AGATHE
LA BOUTERESSE

www.france-medailles.com



B

BAYLE

Boucher - Charcutier
Traiteur - Pâtissier



LOIRE HAUTE-LOIRE



terrains de sport engazonnés
stabilisés et synthétiques

technigazon

Téléphone : 07 72 18 95 13
Email : rhonealpes@technigazon.fr

PicArdi
Broderie Textile

Philippe PLAINARD
Gérant
06 76 95 29 90
philippe@pic-ardi.com

1329 Rue Louise Michel - B.I.R 1 - ZI La Vilette - 42153 RIORGES
Tél 04 77 78 10 74 - Fax 04 77 70 45 27 - www.pic-ardi.com
Siret : 449 825 009 000 31 - TVA infra - FR 01 449 825 009 - APE 1399Z



E. LECLERC
SAINT PRIEST EN JAREZ

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

Route de l'Etrat
SAINT PRIEST EN JAREZ



MAJUSCULE alpha bureau
AU BUREAU *comme à la maison* www.pgdis.com

14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - poylo@pgdis.com



District 3 / Phase Unique	Poule A	1
----------------------------------	----------------	----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm.	Arr été
24888243	80121.2	28/05/2023	Ent. Lignon Fc 2 - Parigny St Cyr 1	5 - 4		28/05/2023 15:24	F	
24888244	80122.2	28/05/2023	Ecotay Moingt Us 2 - Perreux Fc 1	2 - 3		28/05/2023 17:07	F	
24888245	80123.2	28/05/2023	Cleppe/Poncins 1 - Noiretable As 1	1 - 2		28/05/2023 18:43	F	
24888246	80124.2	28/05/2023	Chambeon/Magn 2 - Toranche Football 1	1 - 3		28/05/2023 17:25	F	
24888247	80125.2	28/05/2023	Roannais Foot 42 3 - Feurs Us 3	1 - 1		28/05/2023 17:37	F	
24888248	80126.2	28/05/2023	St Martin La Sauvete 1 - Montrond Es 1	1 - 1		28/05/2023 17:46	F	

District 3 / Phase Unique	Poule B	2
----------------------------------	----------------	----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm.	Arr été
24888117	80061.2	28/05/2023	Briennon Us 1 - Roanne Portugais 1	1 - 2		28/05/2023 17:24	F	
24888118	80062.2	28/05/2023	Montagny Fc 1 - St Denis/Caban 1	1 - 6		28/05/2023 17:23	F	
24888119	80063.2	28/05/2023	Rhins Trambouze F. 1 - Villerest Us 1	4 - 1		28/05/2023 17:13	F	
24888120	80064.2	28/05/2023	Moulins Cherier 1 - Avenir Cote Foot 2	2 - 4		28/05/2023 17:45	F	
24888121	80065.2	28/05/2023	Nord Roannais 1 - St Symphorien/Lay 1	3 - 3		28/05/2023 19:56	F	
24888122	80066.2	28/05/2023	Olymp Est Roannais 2 - Riorges F.C 2	2 - 0		28/05/2023 15:13	F	

District 4 / Phase Unique	Poule A	3
----------------------------------	----------------	----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm.	Arr été
24915847	80386.2	28/05/2023	Belette Fc 1 - St Denis/Caban 2	4 - 1		28/05/2023 17:03	F	
24915848	80387.2	28/05/2023	Avenir Cote Foot 3 - Rhins Trambouze F. 2	2 - 1		28/05/2023 15:26	F	
24915850	80389.2	28/05/2023	Nord Roannais 2 - St Alban/Eaux 1	(2) F - 3		30/05/2023	G	
24915851	80390.2	28/05/2023	Roanne Matel 1 - Roanne Parc 2	3 - 0	P	28/05/2023 17:29	F	

District 4 / Phase Unique	Poule B	4
----------------------------------	----------------	----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm.	Arr été
24915978	80451.2	28/05/2023	Loire Sornin 2 - Roanne Portugais 2	9 - 2		28/05/2023 15:06	F	
24915979	80452.2	28/05/2023	Villers As 1 - Filerin Us 1	1 - 1		28/05/2023 17:20	F	
24915981	80454.2	28/05/2023	St Victor Sur Rhins 1 - Roanne Mayotte 1	(2) F - 3		23/05/2023	G	
24915982	80455.2	28/05/2023	Cours A.S. 1 - Commelle Fc 2	3 - F	(2)	26/05/2023	G	
24915983	80456.2	28/05/2023	Val D'Aix Fc 1 - Ouches Fc 1	1 - 1		28/05/2023 17:26	F	

District 4 / Phase Unique	Poule C	5
----------------------------------	----------------	----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm.	Arr été
24916110	80517.2	28/05/2023	Chausseter/Les Salle 1 - St Martin La Sauvete 2	2 - 4		28/05/2023 18:00	F	
24916111	80518.2	28/05/2023	Finerbal 1 - Perreux Fc 2	5 - 1		28/05/2023 17:48	F	
24916112	80519.2	28/05/2023	Cordelle As 1 - Noiretable As 2	3 - F	(2)	30/05/2023	G	
24916113	80520.2	28/05/2023	St Germain Laval 1 - Astree A.S 1	3 - 0		28/05/2023 17:20	F	
24916114	80521.2	28/05/2023	Bussieres Us 2 - Cezay Csl 1	3 - F	(3)	30/05/2023	G	
24916115	80522.2	28/05/2023	St Just En Chevalet 1 - Cremeaux Cs 2	1 - 1		28/05/2023 17:10	F	

District 5 / Phase Unique	Poule A	6
----------------------------------	----------------	----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm.	Arr été
24915451	80188.2	28/05/2023	Montagny Fc 2 - Filerin Us 2	2 - 1		28/05/2023 15:25	F	

24915453	80190.2	28/05/2023	Avenir Cote Foot 4 - Coteau Olymp. 3	(2)	F - 3	30/05/2023	G
24915454	80191.2	28/05/2023	Perreux Fc 3 - Villers As 2		0 - 5	30/05/2023	G
24915455	80192.2	28/05/2023	Roanne Matel 2 - Ouches Fc 2		3 - 0	15/05/2023	G

District 5 / Phase Unique	Poule B	7
----------------------------------	----------------	----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
24915582	80253.2	28/05/2023	Chausseter/Les Salle 2 - St Martin La Sauvete 3		2 - 1	28/05/2023 19:37	F
24915584	80255.2	28/05/2023	Monts Du Forez Us 1 - Montagnes Du Matin 3		2 - 1	28/05/2023 17:20	F
24915586	80257.2	28/05/2023	St Julien La Vetre 1 - Ent. Lignon Fc 3		3 - 0	22/05/2023	G
24915587	80258.2	28/05/2023	Urfe Us 1 - Ste Foy St Sulpice 1	(1)	F - 3	30/05/2023	G

District 5 / Phase Unique	Poule C	8
----------------------------------	----------------	----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
24915714	80319.2	28/05/2023	Loire Sornin 3 - Olymp Est Roannais 3		3 - F (2)	28/05/2023 17:51	G
24915716	80321.2	28/05/2023	Cordelle As 2 - Goal Foot 2		0 - 4	28/05/2023 15:28	F
24915717	80322.2	28/05/2023	Coutouvre Co 2 - Moulins Cherier 2		4 - 2	28/05/2023 15:14	F

Championnat Criterium / Phase Unique	Poule B	142
---	----------------	------------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
24989046	80683.2	26/05/2023	Bussieres Us 5 - Roanne Mayollet 5		5 - 1	27/05/2023 01:30	F

Champ. Criterium - 2° Phase / Phase 2	Groupe 2	152
--	-----------------	------------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
25786481	81684.2	27/05/2023	Avenir Cote Foot 6 - Nord Roannais 5		3 - 4	27/05/2023 17:17	F

U15 D4 / Phase 2	Poule D	218
-------------------------	----------------	------------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
25446064	81441.2	27/05/2023	Parigny St Cyr 2 - Perreux Fc 1		5 - 1	27/05/2023 16:54	F